



CF-RAI-USAA-DPP-LIB-2007-00263

Expanded Number **CF-RAI-USAA-DPP-LIB-2007-00263**

External ID **CF-DRC-1987-SIT-ANAL**

Title

Congo: Analyse de la Situation de la Mere et de l'Enfant. 1987. Part 1 of 2 for electronic scan. (p. i-vi, 1-84)

Date Created / From Date
1/15/2007 at 11:37 AM

Date Registered
1/15/2007 at 11:37 AM

Date Closed / To Date

Primary Contact **Thomas Milsom**

Owner Location **Information Management Unit DPP/SI**

Home Location **CF-RAF-USAA-DB01-2007-00084 (In Container)**

Current Location/Assignee **Information Management Unit DPP/SI since 1/15/2007 at 11:37 AM**

F12: Status Certain? **No**

Itm Nu01: Number of Pages **0**

F13: Record Copy? **No**

Itm Fd01: In, Out, Internal Rec or Rec Copy

Contained Records

Container **CF-RA-BX-USAA-DB01-2007-0009: UNICEF Publications received in the Information Management Unit, Category Z "Country R**

Date Published

Fd3: Doc Type - Format

Priority

Record Type **A01 DPP-LIB ITEM**

Document Details Record has no document attached.

Print Name of Person Submit Image

Signature of Person Submit

Number of images without cover

THOMAS MILSON

90

U10 UNICEF BRAZZAVILLE
CON Analyse de la
1987 situation de la
mere et de l'enfant
84004824

U10
CON
1987

ANALYSE DE LA SITUATION DE LA MERE ET DE L'ENFANT



REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO



FONDS DES NATIONS UNIES
POUR L'ENFANCE
(UNICEF)

ANALYSE DE LA SITUATION DE LA MERE ET DE L'ENFANT

Rapport présenté par l'UNICEF

**Ce rapport a été rédigé
à la demande de l'UNICEF**

par

**Andrine ROUKANGA
Directeur du Secteur tertiaire
Ministère du Plan, de l'Economie et des Finances
République Populaire du Congo**

Property of UNICEF

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE NATIONAL

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE NATIONAL	1- 35
DEUXIEME PARTIE : SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES	36-100
TROISIEME PARTIE : CAUSES SOUS-JACENTES	101-150
QUATRIEME PARTIE : CAUSES STRUCTURELLES	151-178
CINQUIEME PARTIE : PLANIFICATION POUR L'AVENIR	179-183
BIBLIOGRAPHIE	184-185

I. SITUATION-LIMITE-DIMENSIONS

1.1 Situation

La République Populaire du Congo est située en Afrique centrale sous les coordonnées géographiques suivantes :

- Au Sud-Ouest (11° de longitude Est, 5 ° de latitude Sud);
- Au Nord-Est (18° de longitude Est, 4° de latitude Nord).

A cheval sur l'équateur, la situation lui permet de jouir de nombreux avantages sur le plan climatique.

1.2 Limites

Les limites de ce pays sont celles fixées par les Conventions et Arrangements diplomatiques entre puissances colonisatrices signées de 1885 à 1919, principalement entre la France, la Belgique et le Portugal. Les frontières héritées de la colonisation se présentent donc comme suit :

- au Sud le Zaïre et le Cabinda (Angola);
- à l'Est le Zaïre (fleuve du Congo et l'Oubangui);
- au Nord le Cameroun et la République centrafricaine;
- à l'Ouest le Gabon;
- au Sud-Ouest l'Océan Atlantique (170 km de côte).

1.3 Dimensions

Bien qu'ayant des dimensions modestes, la République Populaire du Congo une superficie de 342 000 km² dans sa plus grande longueur, elle mesure 1200 km, alors que d'Ouest en Est sa largeur à l'Equateur est 425 km.

1.4 Structure

Du point de vue physique la République Populaire du Congo est située au Nord-Ouest du Bassin du Congo, à cheval sur le bourrelet de montagnes et de plateaux qui séparent la Cuvette congolaise de l'Océan Atlantique.

La République Populaire du Congo comprend dans son territoire :

- des zones de plaines
- . une Cuvette (Cuvette congolaise)
- . une zone des Vallées (Vallée du Niari)
- des zones de collines et de plateaux entourent la Cuvette et s'étendent jusqu'au Nord et à l'Ouest de Brazzaville
- des zones de montagnes de moyenne altitude (Mayombe et Massif de Chaillu).

Le sol congolais quant à lui comprend trois grands ensembles de formations géologiques

- Les formations précambriennes : (Mayombe, le Massif du Chaillu, les environs de Ouesso, l'Ouest de Kellé et Souanké)
- Les formations du secondaire et du tertiaire : On les rencontre dans la région côtière en bordure du Mayombe, sur les plateaux Batékés et à l'extrême Nord du pays.
- Les formations quaternaires : très superficielles, elles sont sur la côte et dans la Cuvette.

1.5 Relief

La République Populaire du Congo n'est pas un pays de montagnes. Ses plus hauts sommets dépassent à peine 800 mètres. C'est un ensemble de plateaux et de peneplaines aux formes douces et aux lignes calmes. Du Sud-Ouest et du Nord au centre les grands ensembles s'échelonnent de la manière suivante :

1.5.1 Relief du Sud-Ouest

Plaine côtière : Une étroite plaine littorale d'environ 50 km de largeur se développe entre l'Océan atlantique et le Mayombe et s'étend de la frontière du Gabon (au Nord) à de la frontière du Cabinda (au Sud).

Chaîne du Mayombe : Recouverte par la forêt, la chaîne du Mayombe d'altitude modeste (810 mètres à son point culminant : le Mont Mbamba) constitue un important obstacle entre la plaine côtière et la vallée du Niari. Des chaînons disposés parallèlement à la côte (qui se prolongent au Gabon vers le Nord et jusqu'en Angola au Sud) ont un relief abrupt qui rendent la traversée du Mayombe difficile.

Massif du Chaillu : Deuxième zone forestière du pays et second ensemble montagneux, le Massif du Chaillu essentiellement gabonais, culmine à plus de 900 mètres d'altitude (Mont Birougou à la frontière gabonaise). C'est un relief de croupes lourdes et massives séparées par de profondes vallées (Louessé, Lékoumou).

Vallée du Niari : La Vallée du Niari, prolongée par la dépression de la Nyanga s'inscrit entre les deux ensembles montagneux (Mayombe et Chaillu), s'avance vers l'Est entre les plateaux Bembé et le plateau des Cataractes.

1.5.2 Relief du centre et du Nord

Le relief du Centre et du Nord de la République Populaire du Congo est constitué par une vaste plaine, la Cuvette congolaise, entourée au Nord, à l'Ouest et au Sud d'une ceinture de collines et de plateaux.

Au Nord-Ouest, le relief de la Sangha de juxtapose à un ancien plateau découpé par les rivières (Lengoué, Mambili) en une série de chaînes de collines, et, en une zone généralement plus basse et plus complexe vers l'Ouest. Au-delà de Sembé-Souanké, où l'on trouve des vallées marécageuses formées par le Dja et ses affluents existent des collines, et un mont isolé qui est le sommet de notre pays : Mont Nabemba, plus de 1000 mètres d'altitude.

Au centre, une vaste zone de collines sableuses dominée par quatre plateaux (Koukouya, Djambala, Ngo/Nsah et Mbé) constitue le pays Batéké.

Enfin dans la Région du Pool au Sud de Brazzaville, et autour de Mouyondzi (pays Bembé) on retrouve des plateaux sablo-gréseux le plus souvent dégradés en collines : le plateau des Cataractes qui s'étend surtout au Zaïre et vers les plateaux Bembé au contact du Chaillu, au Nord de la Vallée du Niari.

Le plateau des Cataractes se prolonge et se relève au Sud de la Vallée du Niari; il prend alors un aspect semi-montagneux tout particulièrement dans les environs de Mfouati et de Boko-Songo. Le fleuve Congo s'est profondément encaissé dans le plateau des Cataractes obligeant ses affluents à créer des chutes pour le rejoindre (Louvoubi, Loufoulakari).

1.6 Végétation

1.6.1 Généralités

Deux paysages végétaux dominent en République Populaire du Congo, la forêt et la savane qui se partagent le territoire. Avec environ 20 millions d'hectares de forêt (soit le 3/5 de la superficie du Congo, ce peuplement est constitué de plus de 3.000 espèces végétales qui représentent une des principales richesses du Congo.

La forêt se répartit en trois blocs principaux :

- la forêt du Mayombe qui déborde sur la plaine côtière;
- le Massif du Chaillu;
- la forêt du Nord la plus vaste avec 13 millions d'hectares dont 7 millions inondés.

Les essences exploitées sont :

- Le Limba
- l'Okoumé
- l'Acajou
- le Tchitola
- le Bouka
- l'Iroko
- l'Afromosia
- l'Ayous
- le Niové, etc.

Il faut mentionner en outre l'existence de nombreux lambeaux forestiers et des forêts galeries qui interrompent la savane, ainsi que la mangrove installée dans les lagunes de la plaine côtière et à l'embouchure du Kouilou.

Le reste du pays est occupé par des formations herbeuses de la savane qui est le plus souvent parsemée d'arbustes.

1.7 Climat

Compte tenu de sa situation par rapport à l'équateur le Congo subit un climat de type équatorial et tropical modifié par l'influence de la latitude, la proximité de la mer, et du relief dépendant étroitement de la position des surfaces de discontinuités existant entre les divers centres d'action intéressant cette région du globe.

Dans les couches moyennes supérieures de l'atmosphère existe un flux d'air relativement sec à direction dominante Est dû à la présence quasi-permanente des deux anticyclones subtropicaux continentaux, saharien au Nord, sud-africain au Sud.

1.7.1 Les saisons

La pluviométrie, comme partout en Afrique centrale est l'élément le plus caractéristique du climat, permettant de distinguer deux types de saison, la saison des pluies et la saison sèche. Les pluies pour une région donnée, sont elles-mêmes fonction de la nature des masses d'air qui intéressent la région considérée ou encore de la position du front intertropical ; c'est l'extension sur le continent africain du flux maritime et les positions des deux anticyclones subtropicaux africains, qui déterminent les types de temps observés.

En hiver austral le front intertropical Nord est rejeté vers le 20° parallèle Nord, le front intertropical Sud atteint sa position extrême et se trouve à moins de 10° au Sud de l'équateur tandis que le front de mousson occupe une position très orientale, rejetant loin vers l'Est le flux d'air humide et instable en provenance de l'Océan Indien.

Cette couche inférieure d'origine atlantique, qui recouvre le Congo est relativement froide. Une surface d'inversion très marquée la limite en général vers 1500 et 2000 mètres, et provoque la formation de couche.

C'est la "saison sèche" caractérisée par des pressions relativement élevées, des températures relativement basses, d'absence de nuages à développement vertical mais un ciel généralement couvert par strato cumulus assez bas et des précipitations très réduites.

La durée de cette saison sèche liée à l'extension continentale de l'air atlantique sera évidemment plus importante pour les régions proches de l'Océan Atlantique que pour l'intérieur du Congo. C'est ainsi qu'elle dure 4 à 5 mois à Pointe-Noire ou Loubomo et ne se marque plus à Ouesso et Souanké que par une faiblesse dans les pluies.

En été austral le front intertropical Nord se trouve vers l'équateur, le front intertropical Sud est devenu indistinct. Ce flux d'air atlantique, plus chaud par suite de réchauffement saisonnier de l'hémisphère Sud n'intéresse que les régions proches de l'Océan Atlantique.

C'est la "saison des pluies" caractérisée par un ciel de nuages à développement vertical, des pluies abondantes et fréquentes. Il arrive parfois en janvier-février qu'une extension vers l'équateur de l'anticyclone amène sur le Sud Congo un flux d'air relativement sec et incurve vers le Nord la trajectoire normalement Est-Ouest des perturbations d'origine orientale. C'est la "petite saison sèche" caractérisée par des périodes sans précipitations de durée variable, pouvant aller d'une semaine à un mois selon les années.

1.7.2 Température

Les températures sont relativement élevées sur tout l'ensemble du territoire, mais les isothermes moyennes annuelles montrent qu'il existe une zone plus fraîche sur les plateaux Batékés (moyenne annuelle inférieure 23°) et dans le Nord-Ouest du pays, tandis que la zone la plus chaude est la Cuvette congolaise (moyenne annuelle supérieure à 26°).

Comme pour toute la zone équatoriale les courbes des températures annuelles présentent un maximum absolu en avril et un maximum relatif en octobre, un minimum absolu en juillet et un minimum relatif en novembre ou décembre.

Les écarts thermiques annuels sont assez faibles et ne dépassent pas 5°. Le maximum absolu est de 38°9 a été atteint en mars 1945 à Impfondo, tandis que le minimum absolu a été de 8°9 en juillet et à Sibiti.

1.7.3 Humidité

Les quantités de vapeur d'eau contenues dans les masses d'air intéressant le Congo, sont particulièrement élevées et les amplitudes annuelles restent faibles.

Au cours d'une journée l'humidité relative, sauf perturbation accidentelle, due à un orage par exemple passe approximativement par un maximum au moment où la température est minimale, donc vers le lever du soleil et par un minimum lorsque la température est maximale, c'est-à-dire au début de l'après-midi.

1.7.4 Pluies

Les pluies au Congo peuvent avoir trois origines différentes :

- i) Les orages locaux intéressant une zone d'une vingtaine de km², durant moins d'une heure et se produisant surtout l'après-midi.

Le déplacement de ces centres actifs est très irrégulier, souvent lent et soumis aux influences locales. Les hauteurs de pluies relevées sont en moyenne de 30 à 40 millimètres.

- ii) Les lignes de grains formées de centres orageux alignés, en bandes plus ou moins continues, affectant grossièrement la forme d'un croissant allongé, dont la convexité est dirigée dans le sens de la marche, se déplaçant d'un mouvement régulier de l'Est vers l'Ouest ou le Sud-Ouest à la vitesse moyenne de 20 noeuds; cette vitesse sera d'autant plus élevée que la ligne de grains sera plus violente. Leur activité, sensible à l'évolution diurne, présente un maximum en fin d'après-midi ou en début de nuit, et leur violence s'atténue quand le flux de mousson faiblit ou quand ces lignes atteignent les régions côtières où la mousson n'a pas encore été réchauffée par son passage sur le continent stable.

C'est généralement le développement d'une zone orageuse, ou foyer, de dimensions restreintes, qui est à l'origine d'une ligne de grains.

Ce foyer orageux ne peut se développer qu'avec un champ de pressions assez faibles, des températures et une humidité élevées, une masse d'air convectivement instable ; mais l'instabilité sélective reste assez faible.

1.7.5 Pluviométrie

Les hauteurs annuelles maximales sont relevées sur les Plateaux Batékés (2;776,2mm à Djambala) tandis que les régions les plus sèches se situent dans la Vallée du Niari. Le maximum mensuel a été de 663 millimètres à Mboukou Sitou et le maximum en 24 heures de 241 millimètres à Pointe-Noire.

Sur le Sud du pays la courbe annuelle des précipitations présente deux maxima, à peu près équivalents, en mars-avril et novembre-décembre, avec le minimum absolu très net de la grande saison sèche en juin-juillet-août-septembre et le minimum relatif plus ou moins net selon les années de la petite saison sèche en janvier.

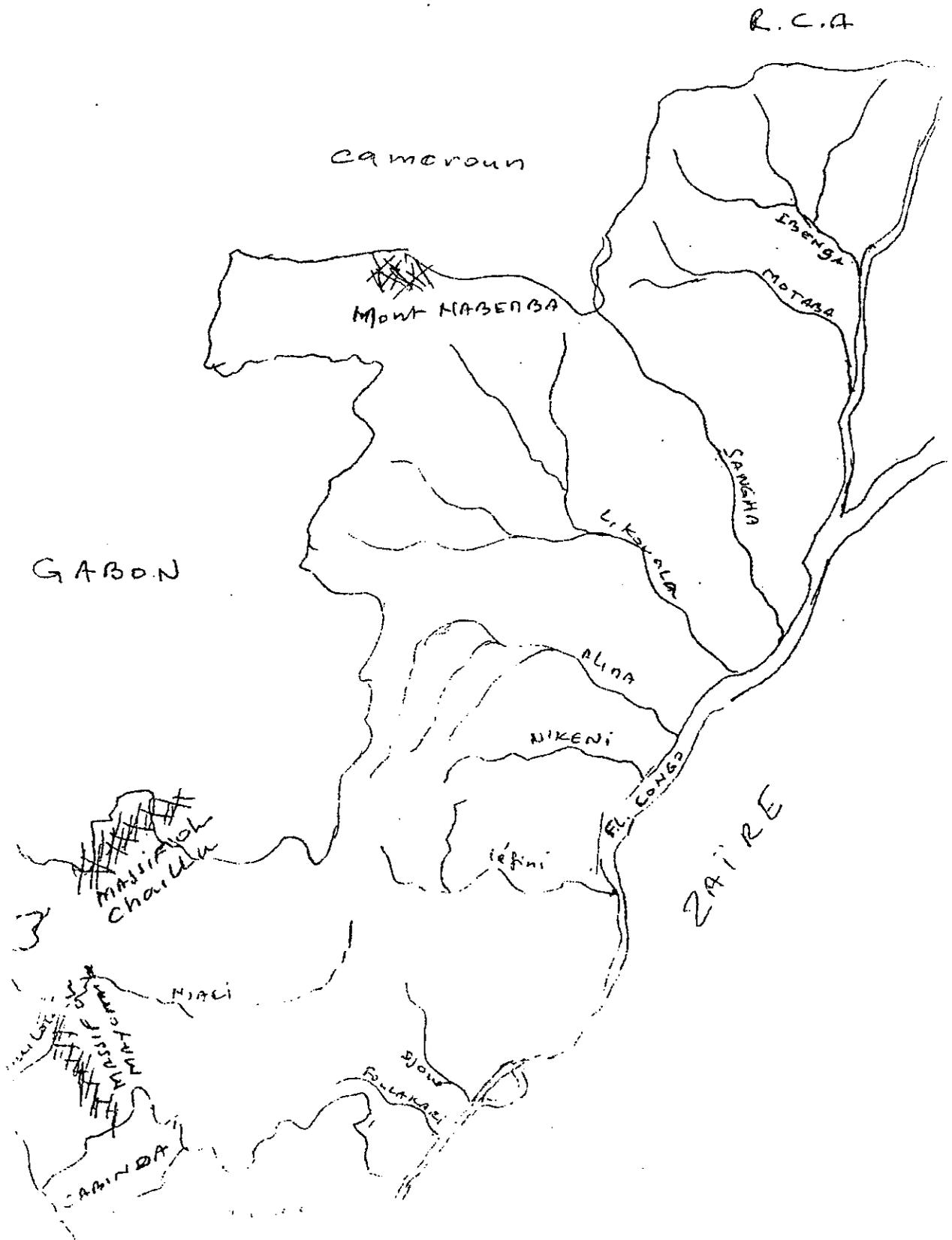
Sur le centre du pays, la courbe annuelle est plus régulière, les maxima sont moins accusés, et il n'est plus possible de parler d'une véritable saison sèche mais plutôt d'une faiblesse des pluies en juin-juillet.

Enfin sur le Nord du Congo les maxima se produisent en mai et en octobre alors que les minima sensiblement équivalents ont lieu en juillet-août et décembre-janvier.

Les pluies dans les principales stations de la République Populaire du Congo

-	Pointe-Noire	:	1216mm
-	Brazzaville	:	1369,7mm
-	Gamboma	:	1699mm
-	Impfondo	:	1795mm
-	Loubomo	:	1210mm
-	Djambala	:	1885,7mm
-	Ouessou	:	1430mm.

CARTE D'HYDROLOGIE ET RELIEF



1.8 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la République Populaire du Congo est très puissant.

Il représente un potentiel de forces hydrauliques insoupçonnables, réparties dans les bassins suivants :

1.8.1 Bassin du Kouilou-Niari

Le fleuve, appelé Nokoué dans son cours supérieur, Niari dans son cours moyen et Kouilou dans le Mayombe ; prend sa source dans les Plateaux Batékés au Nord-Ouest de Mpangala à 650 m d'altitude, dans un château d'eau naturel d'où partent plusieurs fleuves et rivières (Bouenza, Ogooué, Alima, Mpoua, Nkéni, Léfini et Djoué). Le Kouilou est long de 650 km et reçoit de nombreux affluents dont les plus importants sont :

- Sur la rive droite : La Bouenza dont les célèbres chutes de Moukoulou ont été aménagées par la construction d'un barrage hydroélectrique ; la Louessé et la Leboulou.
- Sur la rive gauche : La Lekouni, la Lomba, La Louvisi, la Loutété, la Nkenké, La Loudima, la Louhakou et la Loubomo.

Le débit moyen du Kouilou au site de Sounda est de 1100 m³/s. Bien que non négligeable, le Kouilou a de grandes possibilités d'exploitation hydroélectrique.

1.8.2 Bassin du Congo

Le fleuve Congo est le deuxième du monde par son débit (maxi : 80.000 m³/s), et est international. Il représente une frontière entre la République Populaire du Congo et le Zaïre, il est utilisé d'une part par les deux pays riverains, et d'autre part par deux pays continentaux (la République Centrafricaine et le Tchad) qui l'utilisent pour l'écoulement de leurs marchandises, pour recevoir leurs importations et ce depuis Brazzaville, à partir de laquelle le Congo est navigable.

Le fleuve n'intéresse la République Populaire du Congo que sur 700 km (depuis le confluent de l'Oubangui jusqu'à Manyanga) alors que la longueur totale est de 4600 km. L'Oubangui qui est un affluent du Congo ne reçoit que l'Ibenga et la Motaba en terre congolaise. C'est une très grande rivière dont le débit moyen est de plus de 6000 m³/s ; elle est large de 1 à 130 mètres et parsemée d'îles oblongues.

En dehors de l'Oubangui qui prolonge vers le Nord, la frontière avec le Zaïre, les autres rivières congolaises affluents du Congo sont :

- La Likouala aux Herbes : 350 km de long, coule dans une plaine marécageuse.
- La Sangha coule en République Populaire du Congo sur 520 km. Elle reçoit la Nyoka en amont de Ouesso, avec un débit moyen de 4300 m³/s. Elle est navigable toute l'année jusqu'à Ouesso.

- La Likouala Mossaka : longue de 520 km. La Likouala Mossaka est une grande rivière aux eaux teintées de brun par les suspensions colloïdales. Elle est navigable jusqu'à Etoumbi, alors que son principal affluent de la rive droite le Kouyou l'est jusqu'en amont d'Owanda. Le Nambili est le plus important de la rive gauche.
- L'Alina : c'est une belle rivière aux eaux profondes, navigable toute l'année jusqu'à Boundji.
- La Nkéné : 200 km de long, navigable sur 60 km jusqu'à Gamboma.
- La Léfini : 300 km au cours rapide non négligeable.
- Le Djoué : 200 km de long coupé de nombreux rapides.
- La Loufoulakari : 150 km de long, coupée de chutes spectaculaires d'un intérêt touristique remarquable. Ces chutes sont exploitées par le Ministère du Tourisme, des Sports et Loisirs.

Le bassin côtier : le principal fleuve de ce bassin est le Kouilou-Niari dont l'accès est interdit par une barre à l'embouchure.

Il y a deux autres petits fleuves dont la longueur est inférieure à 100 km :

- Le Ngongo : se jette dans la lagune Conkouati
- La Noubi : atteint directement l'Océan
- la Loemé : se déverse dans le lac Kayo.

Ils ne sont pas navigables.

II. POPULATION : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

2.1 Généralités

Avec une population de 815 000 habitants en 1950, la République Populaire du Congo, grâce aux progrès technologiques et aux effets des programmes de santé publique, a vu sa population passer de 1.319.790 en 1974 à 1.912.429 habitants en 1984 ; soit une augmentation de 44,9 % au 1er janvier 1985.

Elle comprend quatre principaux groupes ethniques :

- 1) Le groupe Kongo dans le Sud-Ouest du pays et représente 45 % de la population;
- 2) le groupe Téké dans le centre et représente 20 % de la population;
- 3) le groupe Boulangui dans le Nord et représente 16 % de la population.
- 4) le groupe dit Gabonais dans l'Ouest et représente 15 % de la population.

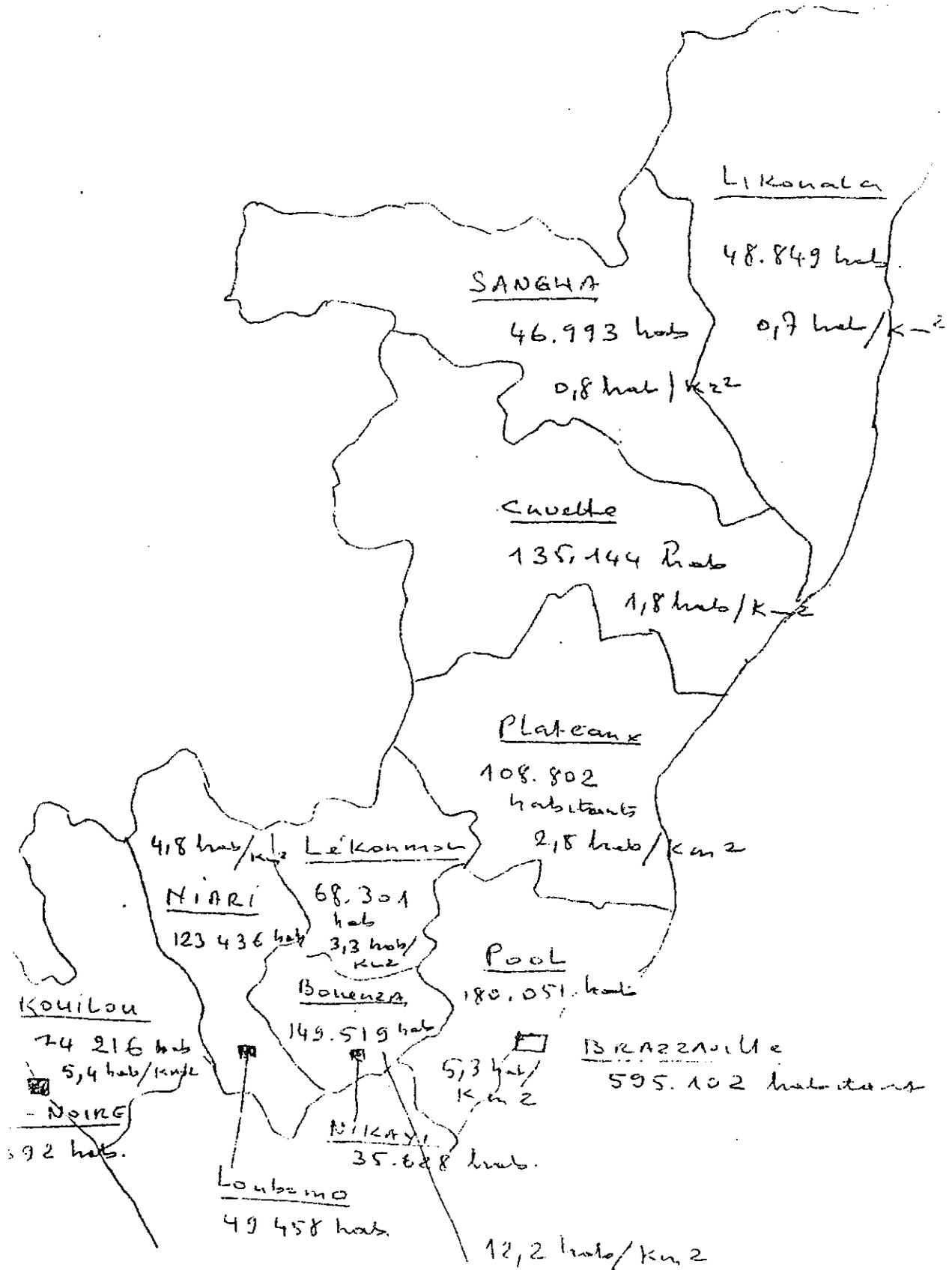
Globalement, par région, la répartition est la suivante :

Répartition de la population

REGIONS	POPULATION
Kouilou	74 216
Niari	123 456
Lékoumou	68 301
Bouenza	149 519
Pool	180 051
Plateaux	108 802
Cuvette	135 144
Sangha	46 367
Likouala	48 993
Sous/total	934 849

COMMUNES	POPULATION
Brazzaville	595 102
Pointe-Noire	297 392
Loubomo	49 458
Nkayi	35 628
Sous/total	977 580
Total général	1 912 429

CARTE DES POPULATIONS



En effet, l'éclatement de la cité traditionnelle, les contraintes environnementales et bien d'autres dynamiques centripètes, ont fait que le Congo devienne un pays à fort taux d'urbanisation (environ 60 %), principalement mue par une pression démographique de 1,22 % en milieu urbain.

Même si la population rurale connaît un taux de croissance de 6,33 %, l'exode rural, continue de faire des campagnes congolaises, des zones sous-peuplées, où ne sont présents que des personnes dont la moyenne d'âge supérieure à 35 ans.

Dans l'ensemble, la densité globale sur ce territoire se ventile comme suit :

REGIONS	SUPERFICIE en km ²	DENSITE
Kouilou	13 660	5,4
Niari	25 930	4,8
Lékoumou	20 950	3,3
Bouenza	12 260	12,2
Pool ¹	33 990	5,3
Plateaux	38 400	2,8
Cuvette	74 850	1,8
Sangha	55 800	0,8
Likouala	66 044	0,7
Total Région	341 884 km²	4,13

COMMUNES	SUPERFICIE	DENSITE
Brazzaville ²	65.0	9 155,4
Pointe-Noire	33.70	8 824,7
Loubomo	11.70	4 227,2
Nkayi	5.4	6 597,8
Total Commune	115.8	7 201,3

¹ La région du Pool sans une partie de l'ex district de Ngamaba (Mfilou)

² Y compris Mfilou Arrondissement 7.

Par tranche d'âge, et par sexe, la population congolaise à l'issue du recensement général, se présentait comme ci-après:

Structure de la population par âge et par sexe

AGE	S E X E				TOTAL	%
	MASCULIN		FEMININ			
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%		
0-4	162.3244	8,44	161 268	8.38	323 592	16,82
5-9	143 834	7,47	144 750	7,52	288 584	15,00
10-14	121 671	6,43	123 947	6,44	247 618	12,87
15-19	104 895	5,45	111 131	5,78	216 026	11,2
20-24	82 696	4,3	89 286	4,6	171 982	8,9
25-29	66 373	3,4	71 330	3,7	137 703	7,1
30-34	47 874	2,4	53 111	2,7	100 985	5,2
35-39	40 114	2,08	44 821	2,3	84 935	4,4
40-44	34 108	1,7	35 685	1,8	69 793	3,6
45-49	32 497	1,6	36 058	1,8	68 555	3,5
50-54	25 558	1,3	30 836	1,6	56 394	2,9
55-59	21 730	1,1	26 871	1,4	48 601	2,5
60-64	16 464	0,8	22 735	1,1	39 199	2,0
65-69	12 812	0,6	15 531	0,81	28 343	1,4
70-74	99 043	0,4	10 642	0,5	19 685	1,0
75-79	3 812	0,2	4 431	0,2	8 243	0,4
80-84	1 894	0,1	2 450	0,1	4 344	0,2
85-89	312	0,2	385	0,2	697	0,4
90-95	139	0,01	192	0,01	331	0,02
95 et plus	56	-	118	0,01	174	0,01
N.D.	3 821	0.20	4 727	0,25	8 548	0,4
TOTAL	934 027	48,5	990 305	51,4	1 924 332	100,0

Du tableau ci-dessus illustré, il ressort que la population de moins de 20 ans telle que représentée par le diagramme ci-après évaluée en 1984 à 1 075 720 habitants, constituait 55,9 % de la population totale du pays.

Par tranche d'âge elle se présentait comme suit :

0-4 ans	323 592 personnes	16,8 %
5-9 ans	288 584 personnes	15,0 %
10-14 ans	247 618 personnes	12,8 %
15-19 ans	216 026 personnes	11,3 %
<hr/>		
TOTAL	1 075 850 personnes	55,9 %

Les femmes en âge de procréer dans ce lot, représentent 20,2 % de la population et se présente comme suit :

15-19 ans	111 131 personnes	5,8 %
20-24 ans	89 287 personnes	4,5 %
25-29 ans	71 330 personnes	3,4 %
30-34 ans	53 111 personnes	2,3 %
35-40 ans	44 821 personnes	2,3 %
40-44 ans	35 685 personnes	1,9%
<hr/>		
TOTAL	405 365 personnes	20,2 %

Taux de fécondité : L'extrême jeunesse de la population en âge de procréer, fait état d'une fécondité qui au cours de 12 derniers mois des années 1974 et 1984, a évolué selon un taux global de fécondité de :

1974	:	159 ‰
1984	:	139 ‰

L'approche étant exhaustive, le grand problème rencontré surtout en 1974, et qui avait biaisé la qualité des résultats, était le fait que les enquêteurs n'avaient interrogés que les femmes dans les quartiers, en omettant celles présentes dans les internats, les lycées, les collèges et les casernes.

En comparaison à l'année 1974, où il avait été enregistré 48 571 nouveau-nés; en 1984 par contre il est venu au monde 61 186 nouveau-nés, comprenant :

- 30 870 enfants de sexe masculin
- 30 316 enfants de sexe féminin

Ces enfants étaient issus de 614 391 femmes âgées de 10 à 59 ans.

Il faut relever que ces naissances se présentaient comme suit :

Localités	Naissance	Naissance sexe masculin	Naissance sexe féminin	Nombre de femme
Communes		17 081	16 789	320 310
Régions		13 789	13 527	294 081
Total		30 870	30 316	614 391

Source : Synthèse de D.S.T./Miniplan

Le taux brut de natalité quant à lui, de 1974 à 1984 a évolué comme ci-après:

1974 : 36,8 %

1984 : 32,1 %

III. STRUCTURE POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

3.1 Historique de l'administration en République populaire du Congo

Sous l'ère coloniale, l'administration territoriale en Afrique noire francophone était caractérisée par l'existence de deux fédérations : l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF). Le Congo, qui faisait partie de l'AEF était subdivisé en plusieurs entités administratives, dont l'appellation variait suivant les époques : circonscriptions, départements ou régions. Le district constituait le dernier échelon administratif du pouvoir colonial.

En deça de cette structuration formelle quelque peu en marge, existaient des structures purement indigènes : la "tribu" et le "canton", la "terre" et le "village". Pour les besoins de l'administration coloniale, les chefs coutumiers ont fini par exercer certaines attributions du système administratif de l'époque. Il s'agit notamment des chefs de canton devenus progressivement des quasi-fonctionnaires, car ils étaient nommés par le Gouvernement et étaient chargés de certaines tâches administratives (recouvrement des impôts et tenue de l'Etat Civil). Les chefs du village étaient à la fois agents de l'autorité administrative, étaient aussi représentants des structures traditionnelles.

Le régime ainsi présenté était marqué par une forte concentration qui avait subsisté pratiquement jusqu'à l'avènement des pouvoirs populaires. A partir de 1961, le découpage administratif faisait ressortir 12 Préfectures qui étaient les suivantes :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - Likouala | - Djoué |
| - Sangha | - Bouenza-Louéssé |
| - Likouala-Mossaka | - Niari-Bouenza |
| - Alima | - Nyanga-Louéssé |
| - Léfini | - Kouilou |
| - Pool | - Niari |

Actuellement, la nouvelle rédéfinition régie par les décrets N° 243 et 244 du 25 août 1967 découpe la République Populaire du Congo en neuf Régions, dirigées par les Commissaires politiques.

Ces régions sont les suivantes :

- | | |
|------------|------------|
| - Likouala | - Lékoumou |
| - Sangha | - Bouenza |
| - Cuvette | - Niari |
| - Plateaux | - Kouilou |
| - Pool | |

La région qui s'est substituée à la préfecture avec le concours des Pouvoirs populaires est gérée par une seule personne dépositaire du pouvoir de l'Etat, à qui le pouvoir central a confié des attributions à la fois nombreuses et importantes. La motivation de cette réforme est plus économique que politique, dans la mesure où elle s'intègre dans le cadre d'une politique générale de développement économique et social du pays.

Globalement pour son fonctionnement la République Populaire du Congo compte :

- 9 Régions administratives
- 47 Districts
- 33 P.C.A. (Postes de contrôle administratifs)
- 6 Communes.

3.2 Fonctionnement

Les régions et les districts tels que définis par les décrets N°243 et 244 du 25 août 1967 sont devenus des collectivités locales décentralisées, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'administration de chaque région ou de chaque district est assurée par un organe représentatif du pouvoir de l'Etat appelé Conseil populaire de région ou de district. Le conseil populaire de région ou de district détient le pouvoir exécutif dans les conditions et domaines déterminés par la loi et les textes réglementaires d'application. L'exécution des décisions de ce pouvoir dans chaque région ainsi que dans chaque district, est assurée d'une manière permanente par un organe appelé Comité exécutif du Conseil populaire de Région.

Le Comité exécutif du Conseil populaire de Région, est l'organe exécutif permanent du Conseil populaire de Région. Il est chargé de l'exécution des attributions dévolues par les lois et règlements. Il assure l'exécution des décisions et recommandations du Gouvernement ainsi que celle des délibérations et recommandations du Conseil. Il fonctionne sous l'autorité directe du Commissaire politique qui en est le Président.

Le Commissaire politique, Président du Comité exécutif du Conseil Populaire dispose pendant les intersessions du Conseil, de toutes les prérogatives de celui-ci.

A ce titre, il est au niveau de la région, le représentant du Gouvernement et des Ministres d'une part, et de l'autre représentant du Conseil populaire.

Les attributions du Commissaire politique, Président du Comité exécutif du Conseil populaire de région couvrent tous les domaines de la vie politique, administrative, économique et socio-culturelle de la Région.

Le Commissaire politique, Président du Comité exécutif du Conseil populaire de région, est agent du Pouvoir central ; sa compétence est générale. Il a droit de regard sur toutes les administrations exerçant leurs activités dans la région sous réserve des dispositions expresses contraires. A ce titre, il assure la tutelle de tous les agents de l'Etat en service dans la région, ainsi que celle du personnel relevant du budget régional.

Au niveau des districts et P.C.A., le Commissaire politique est secondé par les chefs des districts et chefs de P.C.A.

La commune constitue à la fois une circonscription administrative et une collectivité locale décentralisée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est administrée d'une part, par un Conseil municipal ayant une compétence générale dénommée "Conseil populaire communal", et d'autre part, par des Conseils populaires d'arrondissements ayant une compétence locale.

Le Conseil populaire communal ou d'arrondissement est un organe représentatif du pouvoir d'Etat ayant également en charge la gestion des affaires d'intérêt local. Il détient le pouvoir exécutif dans les conditions et domaines déterminés par la présente loi et les textes réglementaires d'application. Les Présidents des Conseils populaires communaux et d'arrondissements, sont respectivement Commissaires politiques, et Maires d'Arrondissement.

3.3 Réforme administrative territoriale, pouvoirs aux différents échelons

Les organes administratifs centraux ne peuvent, par eux-mêmes assurer l'accomplissement des tâches administratives en chaque point du territoire. Pour l'aménagement de ces structures locales, deux nécessités avaient été prises en considération : la sauvegarde de l'homogénéité dans l'action administrative exercée sur l'ensemble du territoire, garant de l'unité nationale et du respect des particularités propres à certaines parties du territoire. Et c'est par rapport à ces réalités, que par approche successive, avaient été amorcées ces différentes réformes administratives. Le but visé étant par ailleurs, le rapprochement de l'administration de l'administré. Voilà pourquoi la décentralisation demeure le cheval de bataille de toute les réformes en cours.

Décentralisation et démocratie : Avec la décentralisation, de nouvelles personnes morales autonomes à ressort territorial ou à compétence limitée apparaissent : les collectivités territoriales ou les établissements publics. La décentralisation repose sur l'idée d'une gestion par les administrés des affaires qui les concernent le plus directement.

En effet la décentralisation permet d'associer les administrés à la prise de décision qui les touchent le plus immédiatement dans le respect de l'intérêt des administrés, pour tout ce qui concerne leur cadre de vie propre. Evidemment le plus grand de tous les enjeux, restant leur capacité de participation à la prise des décisions au niveau de la nation. Voilà pourquoi le localisme dans la vie publique à cet instant n'est plus forcément, en défaut s'il permet d'amorcer la participation politique du citoyen.

La décentralisation telle qu'elle est conçue par les textes en vigueur (décrets N° 243 et 244 du 25 août 1967) constitue en effet, un cadre commode d'éducation politique, d'initiation à la gestion des cités, pour permettre aux citoyens d'appréhender correctement les problèmes politiques nationaux. La décentralisation à ce titre constitue également, le corollaire indispensable à la démocratie, dans la mesure où elle a permis de créer des collectivités territoriales ou des établissements publics, qui ont institué des mécanismes de contrôle, pondérant les tentatives déstabilisatrices des velléités des autorités du pouvoir central. Les perfectionnements devaient être apportés à l'ensemble à partir de l'instauration du Parti Congolais du Travail, dont le programme prévoyait une plus forte association politique des masses, à la gestion des pouvoirs.

Evolution récente : Une importante modification dans le système de gestion territorial est intervenue à partir de 1979. Elle instituait pour les régions et les districts, des collectivités locales décentralisées, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ces collectivités locales sont administrées par des Conseils populaires élus au suffrage universel.

Pendant le Plan quinquennal 1982-1986, il avait été arrêté un train de mesures pour consolider la décentralisation. Il s'agissait :

- du renforcement du rôle des comités régionaux
- de la décentralisation du budget d'investissement
- de la décentralisation des services administratifs et des entreprises d'Etat
- du développement des activités économiques régionales.

Des efforts notables ont été accomplis au cours du Plan 1982-1986 dans le cadre de la décentralisation avec l'extension des compétences régionales, la mise en place des fonds d'aide à l'action régionale (fonds d'action régionale, fonds de construction régionale, fonds d'urgences régionales et fonds relatif à l'entretien des pistes agricoles), ainsi que la décentralisation des administrations et quelques entreprises d'Etat.

Evolution des budgets régionaux : Jusqu'en 1979 la gestion financière des districts était assurée directement par des préposés du Trésor. C'est en 1980 qu'une importante réforme est intervenue avec la loi 24/80 du 5 novembre 1980 portant institution du régime financier des régions et districts. Pour devenir exécutoire, celle-ci fut complétée par la loi 45/81 du 6 novembre 1981 portant institution des Conseils populaires de région, de districts et de la décentralisation administrative. Les Conseils populaires des Régions et des Districts ont pouvoir de trancher des questions locales notamment celles relatives au vote des budgets régionaux ainsi que leur gestion.

Décentralisation du budget d'investissement : La décentralisation du budget d'investissement se traduit par une mise à la disposition des régions des ressources financières sous forme de subvention de l'Etat. Il s'agit des fonds d'action régionale (FAR), du fonds de construction régionale (FCR), du fonds relatif à la réhabilitation des pistes agricoles, ainsi que des fonds dénommés "Urgence régionale"

Ces fonds permettent aux régions, de financer des projets et programmes de développement socio-économiques, et certaines initiatives locales.

Le fonds d'action régionale sert d'appui au développement des initiatives économiques régionales.

Le fonds de construction régionale quant à lui, sert au financement des opérations de construction d'habitat et de génie civil.

3.4 Décentralisation des services administratifs

S'agissant des services administratifs, l'action de décentralisation porte sur la mise en oeuvre des structures régionales, représentant les Départements ministériels et le développement d'autres services à fort caractère régional, qui jusqu'alors, ne disposaient d'aucune délégation au niveau des régions. Dans ce contexte, le Plan, le Commerce, les Affaires sociales, les Banques (UCB, BCC) et certaines régies financières (Trésor, Contrôle financier, Budget, etc.) sont depuis cinq ans, fortement représentés dans les régions.

Toutefois, beaucoup de problèmes de fond, existant entre l'administration centrale et l'administration régionale attendent d'être élucidés, par l'amélioration des textes constitutifs, et l'intégration des pratiques locales de gestion, dans les us et coutumes administratifs en cours. Car pour la rationalisation du management régional, les collectivités locales ont besoin des cadres de haut niveau, dont l'insertion pose encore beaucoup de conflit de compétence.

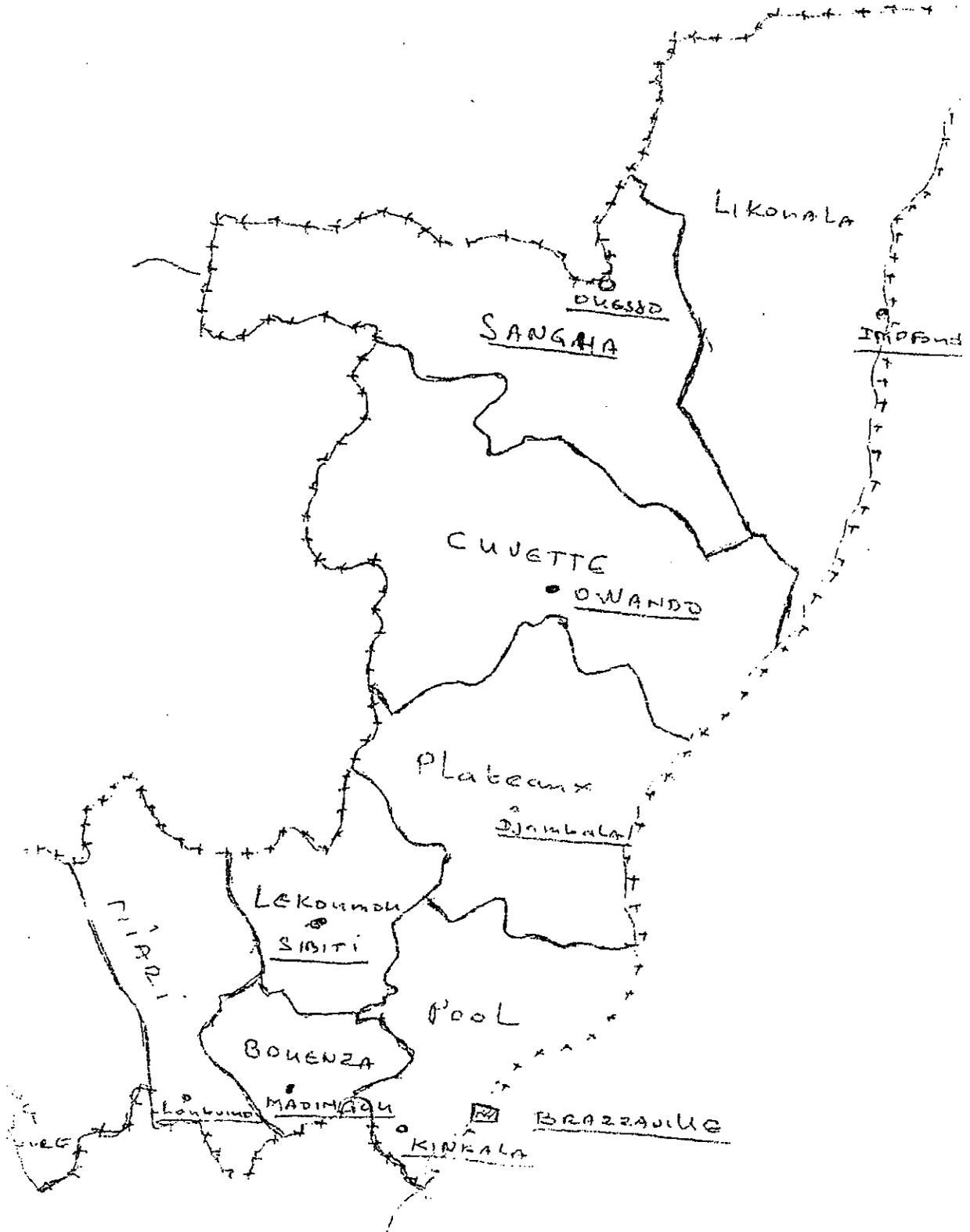
IV. ORGANISATION SOCIALE

En matière d'organisation sociale, la littérature anthropologique contemporaine a imposé une classification, un schéma plus pertinent et plus opératoire que ceux qui font état des classes sociales propres aux sociétés modernes. Il faut cependant reconnaître qu'au-delà des débats souvent contradictoires en cours, le lignage, beaucoup que l'ethnie continue de jouer un rôle central dans la vie quotidienne des citadins et des ruraux. Nous allons tenter de dégager de ces deux réalités les fonctions essentielles qui les sous-tendent.

Dans les anciennes sociétés lignagères et segmentaires d'Afrique centrale, le lignage ou groupe de parents était l'élément essentiel par lequel se réalisaient l'activité économique, les rapports d'autorité, les règles d'alliance, se façonnaient les attitudes et comportements, s'érigait le système de pensée propre au groupe. Même si les anthropologues actuels ne lui reconnaissent le rôle "d'essence intérieure du tout social", il n'en demeure pas moins que le lignage en tant qu'instance privilégiée demeure présent dans toutes les sphères de la vie sociale : économique, juridico-politique et idéologique. C'est par lui que s'opérait ou que s'opère encore au plan économique, la répartition de la force de travail : division de la collectivité en groupes (hommes, femmes) en unité de production engageant aînés, cadets, enfants et épouses, organisation d'unités de consommation correspondant le plus souvent aux unités de production, répartition de la terre, direction et contrôle de ces unités par divers moyens permettant aux aînés du lignage d'assurer la coordination du système de production. Au plan juridico-politique, le statut personnel des individus, les attitudes et comportements, la réglementation de la propriété et de l'héritage, les rapports d'autorité et leurs conséquences sur la question de la "cité" ou du terroir (assemblées d'adultes, conseils des anciens) s'exprimaient toujours en terme de parenté. Toute cette organisation était soutenue par un cadre idéologique ou philosophique puissant. Qui n'avait pas peur de la sorcellerie. Cette instance idéologique réalisait en fait l'unité du lignage.

Aujourd'hui et à la suite des idéologies importées, ce qui fondait le "tout social" s'ébranle, et l'on assiste de plus en plus à une désintégration du lignage.

CARTE ADMINISTRATIVE



En 1953 déjà Georges Balandier reconnaissait cette désagrégation en affirmait : "Les groupes fondés sur la parenté n'ont plus ici la netteté qu'ils maintiennent au sein de l'organisation villageoise. Dans le cas des ethnies qui restent les plus liées à leur pays d'origine, les groupements familiaux ont pu prendre le caractère d'unités distendues dont les éléments ruraux et citadins participent à un même réseau.

Même si la parenté "élargie" reste le fondement du système socio-économique et culturel actuel, force est de reconnaître que cette réalité sociologique est complexe et topiquement variée. Pour l'enfant congolais, le cadre de la famille restreinte est déjà la base de son développement.

4.1 Organisation du village

Depuis l'avènement des pouvoirs populaires, la direction des villages a connu quelques bouleversements. Au chef traditionnel qui incarnait à la fois le pouvoir temporel et spirituel s'est substitué un Président du Comité de village, plus nommé qu'élus. Bien que représentant à l'échelon du village le pouvoir central, cette nouvelle organisation reste fragile et perméable aux formes traditionnelles du pouvoir. En réalité, le village n'est pas seulement cet espace où se cristallisent les solidarités mais c'est également le lieu d'émergence des conflits les plus divers. En l'absence de toute règle écrite, le règlement des conflits dans les villages se fait suivant une dialectique que seuls les vieilles personnes ou les anciens maîtrisent. Il est rare que la victime d'une avanie ou d'une quelconque agression ne soit pas parent de son agresseur. Dans de tels cas la justice des anciens finit toujours par dire c'est ton frère ou ton neveu ou ton oncle ; que peut-on alors faire. Dans ce contexte où seuls les érudits en matière de coutume et de traditions s'affrontent, il n'y a objectivement pas de place pour un non "initié".

La représentation des jeunes dans le pouvoir populaire chaque fois qu'elle a été possible au niveau du village, n'a toujours été que symbolique. D'ailleurs, combien de jeunes acceptent un tel risque, car il n'est pas évident dans un village qu'on soit à la fois jeune et "sorcier".

Outre le fait que ce sont les vieux qui détiennent dans le village l'essentiel du pouvoir économique, qui leur permet de prendre femme en assurant leur propre doit, (ce que le jeune ne peut pas se permettre la plupart du temps), le spectre du sorcier détenteur des pouvoirs du mal haute en permanence les consciences des jeunes qui finissent toujours par aller se réfugier en ville.

Dans beaucoup de villages, on préfère, afin que soit garanti un minimum de paix sociale, confier la direction du village à un vieux et laisser les jeunes occuper les autres postes moins prestigieux et moins exposés au niveau du Comité du village.

La famille dans les différentes communautés ethniques (voir tableau).

	Nombre de localités	Population Centre urbain et secteur	Pourcentage	Rapport avec la population du pays pays
5 001 - 10 000	10	74 668	6,4	3,9
10 001 - 20 000	10	122 715	10,5	6,4
20 001 - 100 000	2	85 890	7,5	4,5
+100 000	2	87 066	75,5	46,0
Total	24	1 163 339	100 %	60,8

Population totale du pays : 1 912 429

Source : CNSEE - Recensement 1984

CIATA étude emploi Ressources humaines
Août 1986

4.2 Système lignage et organisation spatiale : la relation ville/campagne

S'agissant de la relation ville/campagne, il faut reconnaître là aussi que le Congo constitue un cas particulier. Le poids de la société urbaine est encore à ce niveau très important. Le Congo est un pays fortement urbanisé. Les quatre principales villes représentent 50,5 % de la population totale auxquelles il faut ajouter une vingtaine de centres secondaires dont les populations varient entre 5000 et 20 000 habitants. Ensemble, les centres secondaires représentent 10,3 % de la population du pays.

Même si l'économie urbaine n'a pas la même réalité d'un centre secondaire à un autre, le mode de vie dominant dans ces centres est de type urbain. Même si dans certains centres on reproduit quasiment le mode de vie villageois, on observe comme nous l'avons déjà souligné de profondes mutations dans l'organisation familiale et ethnique ; mais le caractère dominant de la culture urbaine, ne signifie pas que le monde rural, que le village en tant qu'espace et instance spécifiques aient cessé d'exister. Le village en tant que lieu de réalisation du lignage reproduit les meilleures conditions de fonctionnement du pouvoir familial (économique, social, idéologique). Le caractère répulsif de la vie au village est lié aux conditions économiques et sociales qui offre celui-ci. Bien de jeunes quittent le village non pas parce qu'ils veulent définitivement rompre avec les traditions ancestrales, mais parce que la vie au village n'offre aucune perspective économique et n'assure au demeurant aucune promotion sociale. Cette tendance à vouloir quitter le village est renforcée par la forte scolarisation de jeunes congolais. C'est pour toutes ces raisons objectives et subjectives que la problématique ville/campagne doit être saisie dans le cas spécifique du Congo, avec prudence.

Les grandes familles ethniques et leurs sous-groupes

Grands groupes ethniques		Sous-groupes	Implantations régionale	Implantations dans d'autres Etats	
I	KONGO	Lari Kongo Dondo Soundi Manianga Bembé	Minkengué Bahangala Yombe Vili kougni Kamba	Pool Bouenza Niari Kouilou	Zaïre Angola Gabon
II	ESHIRA	Tsangui Nzabi Punu Lumbu Buisi Mbamba	Ndassa Bayaka Lali Mberezabi Kellé	Niari Bouenza Lekoumou	Gabon
III	TEKE	Teké Tio Baboma Tegue Djikikini Koukouya Bonga	Nzikou Gwogwoni Tie Baya Tsaya Gangoulou	Plateaux Lekoumou Bouenza	Zaïre
IV	MBOCHI ou NGALA	Mbochi Kouyou Makoua Likouala Ndogoniamana	Bonga Bouegni Likouba Moye Kouyou-Ngaza	Cuvette Plateaux	Zaïre
V	BUBANGUI	Boubangui Mbodjo Mondjombo Bodongo Bomitaba	Ngombé Baya Bobole Ngbaka	Likouala	Centrafrique Zaïre
VI	SANGHA-SANGHA ou MAKA	Djem Bakouélé Mabeza Bomouali Pomo	Lino Esolo Maaka Fang	Sangha	Cameroun Gabon
	MBETI	Mbeti Ngare Mboko		Cuvette	Gabon

Cette classification que l'on reproduit dans tous les manuels d'histoire ou d'anthropologie n'obéit pour notre part à aucun critère objectivement scientifique. Tout juste sert-elle de points de repères pour quelques recherches linguistiques, pour une meilleure compréhension du peuple Bantou. Que peuvent avoir de commun les Yaka venus du Kasai avec un Lumbu ou un Papi originaires du Gabon pour qu'ils constituent ensemble la grande famille ethnique ESHIRA ? En dehors des Kongo dont on peut suivre l'itinéraire et dont l'homogénéité est historiquement prouvée, la formation des autres grands groupes ethniques n'est que le produit des rencontres souvent fortuites lors des grandes migrations. Dans quel grand groupe peut-on classer les DOUALA dont l'origine KOTA n'est plus à démontrer ?

Comme notre propos n'est pas de discuter des hypothèses qui ont permis une telle reclassification, nous avons tenté de regrouper dans ce rapport les grandes familles ethniques par rapport au système de parenté qui les fonde.

Du grand groupe I au grand groupe III, le système de parenté est de type matrilinéaire encore qu'on peut situer à part les DJIKINI dont le commerce et la proximité avec les MBOSI ou MBOCHI a fortement influencé l'organisation sociale. Du grand groupe IV au grand groupe VII, le système de parenté est de type patrilinéaire s'il n'est pas bilinéaire comme nous essayerons de la voir par la suite.

Quel que soit le type de système auquel se réfère le Congolais, la parenté est un phénomène plus social que biologique. Dans les deux systèmes, l'enfant appartient plus au lignage qu'aux parents biologiques, car "l'unité sociale ou la cellule de base n'est pas la famille de type nucléaire, mais le lignage d'intérêts et obligations" (G. Balandier - Sociologie de Brazzavilles noires, p. 126).

En milieu urbain, le lignage n'intervient presque plus sur le plan économique. Il n'organise ni les conditions de travail ni de consommation. Le ménage urbain composé d'un couple, de ses enfants et de quelques parents proches a pris la place du groupe familial. Seules certaines relations essentielles d'entraide ont survécu.

Au niveau juridico-politique, le lignage parvient encore à contrôler partiellement ou totalement la réglementation sur la propriété foncière et l'héritage, les attitudes et les comportements, les rapports d'autorité au sein de la famille, les règles d'alliances et de solidarité liées à la naissance, à la maladie ou au décès d'un membre de la famille. Les institutions politiques et sociales modernes, les confessions religieuses, les diverses associations modernes d'entraides contribuent en multipliant les instances où chacun pourrait se réaliser socialement, à assouplir les rapports entre membre d'un même lignage.

Ceux qui restent attachés aux structures traditionnelles sont obligés pour maintenir un temps soit peu cette solidarité ancestrale, de reformuler les mythologies et de rappeler quand c'est impérieux, les généalogies.

Les conditions de vie actuelle caractérisée par la misère tant dans le milieu rural que dans le milieu urbain, impose désormais un autre type d'organisation. A la famille élargie on substitue de plus en plus la famille préférentielle (oncles-neveux, aînés-cadets, mari-femme-enfants). Les aînés du groupe, du clan ou du lignage ne sont plus forcément les plus vieux. Seul le recours à la "sorcellerie" parvient à maintenir un semblant de cohésion.

Pourtant, toutes ces mutations auxquelles nous assistons ne doivent pas nous faire penser à la fin de la "famille élargie". La précarité de la vie urbaine a sans doute permis l'émergence d'une nouvelle solidarité lignagère. Cette reformulation de la cohésion apparaît de plus en plus comme la seule alternative à une société moderne qui expose au chômage et à la misère.

Une récente enquête a permis de montrer que la redistribution de la charge familiale s'exprimait par le fait de confier un enfant à un parent mieux nanti contribuait à alléger même provisoirement la misère des certains ruraux et de certains condamnés au chômage..

4.3 Organisation sociale au niveau des différentes communautés ethniques

Comme il n'est pas aisé de faire la synthèse de la structuration de toutes les communautés même si les points de ressemblances l'emportent sur les différences, nous allons tenter d'analyser dans le système matrilineaire comment se structure le pouvoir chez les KONGO et comment s'opère la pérennité du lignage chez les MBOCHI. Plus concrètement, comment dans les deux systèmes s'opère la succession (au sens large).

4.4 Les Kongo

C'est au niveau du Congo, le grand groupe qui a été le mieux étudié par les historiens et les anthropologues. Nous disposons donc à ce sujet d'une littérature assez abondante.

Quand les premiers blancs arrivèrent dans le Royaume KONGO tout ce qu'ils y trouvèrent les étonnèrent et les moeurs des notables kongo les choquèrent. C'est que comme le note Balandier "leur sociologie reste pauvre et fautive bien souvent...". Comment pouvaient-ils comprendre les KONGO puisqu'ils ramenaient tout à leur propre civilisation et réduirait toute croyance à leur propre cosmogonie ?

Balandier ajoute en parlant des mêmes chroniqueurs "Les rapports sociaux de base, ceux qui créent la descendance, la parenté et l'alliance, paraissent en général mal réperés ou mal interprétés ; cependant, l'existence des clans et de leurs marques distinctives, le rôle des relations instaurées entre frères avec prééminence accordée à l'aîné, l'extension du groupe familial et les mariages préférentiels (jugés scandaleux) intervenant entre certaines catégories de parents sont de faits reconnus" (Georges Balandier : La vie quotidienne, Hachette, Paris, 1965, PP. 177-178).

4.5 Structuration du lignage chez les KONGO

Balandier citant le proverbe KONGO dit que tout Mu-Kongo qui a quitté son clan est comme une "sauterelle qui a perdu ses ailes" ; il a franchi les frontières hors desquelles la sécurité, la solidarité, l'affection ne lui sont plus garanties en toutes circonstances". (Ibidem p. 178). On sait que seule les femmes peuvent assurer la pérennité du lignage. On comprend dès lors l'importance de la maternité chez les KONGO. Une femme qui ne met pas au monde est symboliquement classée comme une meurtrière pour le lignage, celle qui contribue à l'extinction de celui-ci. Quand une mère a un frère, celui-ci est appelé mère au même titre que la mère biologique. L'oncle maternel incarne l'autorité, le pouvoir clanique. Puisque chez les KONGO le père est

automatiquement classé comme étranger au clan, c'est le neveu qui hérite de l'oncle, il hérite non pas seulement des biens matériels, mais également du pouvoir, de tous les pouvoirs. Le chef du lignage outre les pouvoirs spirituels qu'il détient est dépositaire de la terre et lui seul peut à ce titre concéder le droit d'usage sur la terre. En sa qualité de chef, le chef de lignage détient également le pouvoir juridique ; lui seul peut régler les différends entre les membres du clan.

A la suite de la colonisation, les pouvoirs jadis dévolus au chef du clan se sont trouvés considérablement réduits. Aujourd'hui si les autorités administratives reconnaissent implicitement l'existence des clans et des lignages en tant que forme élémentaire de l'unité, les législateurs ont néanmoins su réduire leur portée historique. L'oncle ne règle plus tout, ne gère plus la vie quotidienne des membres du clan ou du lignage. La succession est désormais garantie par le Code de la Famille.

4.6 Les Mbochis

Alors que le travail de désintégration interne des structures traditionnelles a commencé chez les KONGO avec l'arrivée des premiers colonisateurs et des missionnaires, les MBOCHIS qui vivent très repliés à l'intérieur des côtes, ont préservé l'essentiel de leur coutume et leur organisation sociale.

Martial SINDA décrit avec pertinence ce lent processus de désintégration des structures traditionnelles chez les KONGO en ces termes : "Ce qui a survécu de la religion traditionnelle a dégénéré au point de se présenter comme une entrave à tout progrès, tant matériel que spirituel ; la religion a cédé le pas à la magie, les rituels coupés les uns des autres, ne débouchent plus sur une cosmogonie cohérente, ne sont plus que des recettes... Le domaine du sacré s'est indéfiniment rétréci... de plus en plus la vie sociale se déroule à l'écart, la maladie par exemple et les rites de guérison se présentent alors comme des rites d'exorcisme... dans le même temps le sentiment religieux a évolué ; ce qui était croyance à un ordre universel et débouchait par là même sur une joie de vivre, est devenu un noeud de superstitions, qui entretiennent l'inquiétude..." (Martial Sinda Notes pour servir à l'étude des mouvements messianiques congolais, Thèse Sorbonne, Paris, 1960).

En dehors des MBOCHIS de Boundji et des MAKOUA, le christianisme colonial a eu effet très peu concerné les populations du groupe MBOCHI.

Contrairement aux KONGO et aux ESHIRA dont l'unité de base est le clan, la constitution du lignage chez les MBOCHIS est une organisation très souple et décentralisée. Au clan ou lignage d'essence mythique ou anthropomorphe, les MBOCHIS opposent une organisation sociale basée sur la seule reconnaissance du "Kani", personnage charismatique. Chez les MBOCHIS, l'unité de base correspond non pas au clan ou au lignage comme chez les KONGO et les ESHIRA mais à un territoire spatialement limité. Les habitants qui sont sous la juridiction du "Kani", même s'ils n'appartiennent pas à la même famille que lui, sont des hommes libres. Le "Kani" comme le souligne Jean Michel WAGRET est "essentiellement le gardien de la propriété foncière du clan... et de la coutume..." Son rôle se borne à la "juridiction", il dit le droit mais ne peut trancher un litige concret, car ce dernier rôle revient au "TWERE". Pouvoir hiérarchisé mais non centralisé. Au-dessus des "KANI et de TWERE" on retrouve un personnage qui incarne à la fois l'autorité spirituelle et religieuse. C'est le "NGO NA TWERE" (la mère des twere). C'est en lui que se réalise le fait l'unité du clan car il sert d'intermédiaire entre les membres du clan et les forces immatérielles ou les ancêtres.

V. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

En dépit de ce qui évoqué dans les chapitres précédents, l'économie congolaise, existe ; comme la plupart des pays africains dès leur accession à la souveraineté nationale, il s'est posé au Congo, dans tout son poids, cette incontournable problématique du développement économique et social.

C'est ainsi que dans le domaine agricole, la persistance des cultures de rapport ont perpétué, une forme nouvelle de traite, qui n'a pas permis, l'amélioration de la production et une meilleure valorisation des cultures vivrières.

En effet, le Congo présente d'énormes potentialités nécessaires à l'activité agricole. La régularité des précipitations, l'existence d'immenses pâturages, la disponibilité des terres cultivables, sont autant de facteurs qui devraient contribuer au développement de cette activité. Malheureusement, la prédominance du mode traditionnel de culture et l'exode rural, constituent un frein à ce développement. Parallèlement, il faut relever que la pression de la fiscalité, et les contraintes du marché international ont fait que, l'exploitation de la forêt congolaise, ait perdu son rang de première source de revenus du pays, au profit du pétrole. Mais avec la conjoncture actuelle le secteur forestier semble reprendre de l'importance.

Dans le secteur industriel, l'option d'une politique d'industrialisation substitutive d'importation n'a pas favorisé la mise en place d'un véritable tissu industriel, suffisamment intégré du reste de l'économie nationale.

Voilà pourquoi l'industrie congolaise s'est principalement concentrée dans les grandes villes : Brazzaville, Pointe-Noire, Nkayi. On distingue dans celle-ci les industries de transformation de matières premières et les industries de substitution.

Le sous-sol congolais recèle diverses richesses minières. Parmi elles, le pétrole qui joue un rôle de premier plan dans l'économie de ce pays. Grâce au pétrole, ce secteur est l'un des plus importants dans cette économie en pleine mutation.

Quant au secteur tertiaire, son hypertrophie atteste particulièrement l'incapacité des deux premiers secteurs à absorber efficacement le flux additionnel de main-d'oeuvre qu'implique la croissance démographique.

Dans le quaternaire enfin, si d'appréciables efforts ont été réalisés en matière d'éducation (depuis 1970 le système éducatif en République Populaire du Congo a connu un développement considérable et régulier). Dans le domaine de la formation et de la santé, d'énormes besoins restent encore à satisfaire, en dépit des pressions paralysantes des contraintes financières.

En effet, toutes les caractéristiques défavorables ci-dessus énumérées, et amplifiées par le dérèglement économique et monétaire international du début des années 1970, précipiteront le pays dans un cycle ininterrompu de déficits et de déséquilibres de divers ordres, dont le caractère éminemment structurel commence à être de mieux en mieux perçu.

A la permanence de ce déséquilibre économique et financier, va correspondre une montée de l'endettement extérieur, dont l'utilisation peu efficiente, conjuguée à un durcissement des conditions d'emprunt, pose la double et douloureuse problématique de la crise de paiements et de solvabilité.

5.1 Analyse de la situation actuelle

Au cours des années 1980-1984, le Congo a bénéficié d'une conjoncture très favorable, due conjointement à un accroissement de la production pétrolière, à un maintien d'un prix élevé du pétrole exprimé en dollars des Etats-Unis, et à un accroissement du taux de change du dollar permettant des plus values substantielles. En quatre ans les recettes pétrolières ont été multipliées par 4.

Ces ressources nouvelles ont permis de financer un Plan de Développement qui devait réguler la croissance et de le développement entre 1982 et 1986. Malheureusement, l'accroissement des charges de fonctionnement qui plus ou moins a collé avec l'évolution des recettes ainsi que le mauvais choix d'investissement n'ont pas permis de dégager une épargne, en rapport avec l'aspect exceptionnel de l'accroissement des recettes.

C'est ainsi qu'en dépit de l'importance des recettes pétrolières, le haut rythme d'investissements, n'a fait qu'entraîner une accumulation d'une dette de l'Etat voisine de 500 milliards de F.CFA au 31 décembre 1984. C'est la raison pour laquelle, au cours de ces années récentes, notamment à partir de 1985 le Congo a enregistré des déséquilibres, le Gouvernement a adopté, en juin 1985 un programme d'ajustement structurel.

Ce programme a été établi dans un cadre d'ajustement à moyen terme, visant à atteindre une position viable du budget et de la balance des paiements, et à rétablir une croissance économique durable en dépit de la baisse du prix de pétrole, et de la dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport au CFA, qui ont provoqué une chute substantielle des recettes budgétaires et d'exportations.

Cependant le maintien du rythme des dépenses de fonctionnement et d'investissement souvent à un niveau supérieur aux recettes budgétaires, a enregistré d'importants déséquilibres budgétaires et extérieurs.

Ne pouvant être entièrement financés, ces déficits du secteur public et de la balance des paiements, ont provoqué une forte accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs. Avec le maintien d'une certaine marasme sur le marché pétrolier, l'activité économique s'est ralentie, à cause non seulement du fléchissement de l'expansion du secteur pétrolier, mais aussi de la baisse d'activité dans les secteurs.

Ainsi, au cours de la période allant de 1980 à 1985, le PIB global d'une part, et le PIB par secteur d'activités d'autre part, ont évolué de la manière ci-dessous :

EN MILLIONS F.CFA

Année Indicateurs	: 1980	1981	1982	: 1983	: 1984	: 1985
PIB	360 397	541 706	711 514	799 386	958 509	970 850
Taux d'ac- croissement	50 %	31	3 %	12,5 %	19,9%	1,8 %

Produit intérieur par genre d'activité économique aux
coûts des facteurs courants

(EN MILLIONS F. CFA)

Année Branche d'activités 1985	1980	1981	1982	1983	1984
Agriculture	41 563	42 876	61 105	61 684	70 890
Industries (extractives et manufactures	116 191	194 192	241 830	284 229	352 393
Electricité et eau	2 801	3 511	5 520	8 246	9 908
Bâtiments et T.P.	16 051	24 985	57 118	55 424	71 130
Commerce (gros et détail)	27 041	43 520	73 401	80 652	84 462
Transports	31 334	40 215	53 634	55 123	66 024
Restaurants et Hôtels	5 577	9 169	12 667	7 965	10 591
Banques et Insti- tution financières	971	2 906	154	3 387	4 674
Services non marchands	45 952	54 860	62 319	74 616	88 605
Autres services	16 439	35 313	37 045	43 021	46 108

Source : CNSEE

La baisse conjointe du prix de pétrole et du taux de change du dollar ont entraîné une baisse de la production pétrolière en valeur avec de fâcheux effets induits sur l'ensemble du PIB au cours de ces périodes. D'importants écarts de financement sont enregistrés dans le budget.

Ce budget s'est caractérisé tout le long par une épargne insuffisante, qui pour combler le déficit nécessitait d'être rééquilibré grâce aux emprunts dont la part est, et était sans cesse grandissante.

Année	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Recettes ordinaires	61,6	92,9	89,2	101,7	92,4	90,3
Dépenses de fonctionnement	68,1	91,2	89,8	103,4	116,4	103,0
Epargne budget	-6,5	+1,7	-0,6	-1,7	-24	-12,7
Dépense en capital	95,7	170,4	144,4	157,0	130,3	61,7

Source : CNSEE/DST

De ce tableau, il est constaté que le solde final du budget au cours de ces 5 dernières années, qui est déficitaire devrait être forcément couvert dans la loi des finances par la rubrique recettes extraordinaires constituée (des recettes pétrolières, les transferts, les emprunts intérieurs et/ou extérieurs, et les dons).

Il faut signaler que le calcul du solde final du budget est effectué par la différence entre dépenses de capital et épargne budgétaire.

De 1981 à 1986, le poids des emprunts a évolué comme suit :

Evolution des emprunts en milliards F. CFA

	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Emprunts spécifiques	-	47,8	7,5	12,9	6,8	1,9
Autres emprunts	49,2	69,0	75,2	99,0	90,0	49,3
Total	49,2	116,8	82,7	111,9	96,8	51,2

Source : CNSEE

La persistance des effets de la crise économique, la détérioration des termes de l'échange, les impacts des différents chocs pétroliers sur l'économie nationale et la pression des besoins internes (Education, Santé, subventions à certains secteurs), ont contraint l'Etat congolais de se lancer dans une politique d'emprunts extérieurs qui d'année en année, a occasionné des déséquilibres dont la conséquence est l'accroissement du poids de la dette, par rapport au PIB et aux recettes budgétaires.

Evolution du Service de la Dette

	1981	1982	1984	1984	1985	1986
Pourcentage par rapport aux recettes budgétaires	27 %	26 %	53 %	40 %	59 %	107 %
Pourcentage par rapport au PIB	10 %	9 %	18 %	14 %	18 %	26 %

Source : CNSEE

Il est à rappeler que le ratio Service Dette/Budget de fonctionnement, qui permet la mesure de la pression qu'exerce la dette sur les finances publiques, reste un élément majeur de la côte financière du pays auprès des institutions, et ne devait pas dépasser le seuil de 30 %.

L'aggravation du désajustement des principaux agrégats macro-économiques, liée à la persistance de la crise et surtout à la non application des mesures correctives, a contraint le Gouvernement à élargir un éventail d'emprunts, vers les sources de financement extérieures privées dont les conditions financières de remboursement se durcissaient progressivement.

Mais malgré tous ces apports extérieurs, l'environnement économique et financier national continuait à se dégrader.

Outre les principales sources de financement dont le rôle est de permettre la couverture des besoins de financement des investissements publics ou privés, il importe de signaler les autres sources d'appoint dont l'importance relative dans la structure de la dette globale tend à grandir : ce sont les crédits du FMI.

Au total, le recours massif à l'endettement extérieur face à la montée des déséquilibres a contribué à court terme à approfondir la crise des paiements illustrés par les rééchelonnements successifs, et à poser pour le moyen et long terme un véritable problème de solvabilité.

Le redressement économique et financier, dans le cadre d'une stabilisation à court terme et d'un ajustement structurel à moyen et long terme, implique la mise en place d'autres politiques économiques et sociales. Il a pour principal objectif, le rétablissement progressif des grands équilibres économiques et financiers, et la réédification d'une économie nationale moins dépendante de l'extérieur, et plus engagée dans un processus de développement économique. Bien sûr que, ceci importe, de cerner de plus près :

- les nouveaux cadres et orientations, pour restaurer la solvabilité et amorcer un processus de retour, vers un équilibre d'expansion et de croissance de la production et des autres agrégats;
- les différentes politiques sectorielles au niveau économique et social.

Le dernier point, devra nous indiquer avec plus de précision les performances économiques attendues des politiques sectorielles.

Evolution des principaux indicateurs

(en millions F.CFA)

Indicateurs	Année					
	1980	1981	1982	1983	1984	1985
PIB	360 397	541 706	711 514	799 386	958 509	970 850
P N B	327 721	508 527	650 435	736 356	890 863	868 406
R N D	271 653	444 901	548 638	587 422	685 293	688 096
G C F	41 191	60 391	89 555	120 722	176 986	167 288
Epargne nat. nette	60 344	151 660	167 885	150 375	171 405	124 820
Epargne intérieure brute	101 533	212 051	257 440	271 097	348 391	292 048
Investissement (FBCF + variation stocks)	128 901	260 791	424 146	307 122	291 239	293 982
Productivité marginale du capital	35,7	48,1	78,2	38,4	30,3	30,2
Taux d'autosuffisance de la nation Epargne disp/Invest.	78,7	81,3	60,6	88,2	119,6	99,3

Source : CNSEE/DST

Evolution de la balance commerciale

Au cours des cinq dernières années, la balance commerciale du Congo a présenté régulièrement un solde annuel excédentaire. Malgré l'effet combiné de la baisse du dollar des Etats-Unis d'Amérique, et de la chute brutale du prix de référence du baril, la part la plus importante dans la structure des exportations, revient aux produits pétroliers avec 80 %. Hormis le pétrole, les autres exportations de matières premières (café, cacao, bois, etc.) continuent de subir les avatars du marché international.

De 1981 à 1986 le commerce extérieur de la République Populaire du Congo a évolué comme ci-après :

Balance commerciale
en milliards de F. CFA

Indicateurs	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Exportations	291	364	406	554	514	222
dont secteur pétrolier	259	328	366	498	449	160
Importations	218	218	248	270	283	202
dont secteur pétrolier	111	81	74	49	60	30
Balance commerciale	+73	+146	+158	+284	+231	+20
Taux de couverture	133,5	167,0	164,1	205,4	181,7	141,3

Source : Balance des Paiements

Globalement, la moyenne annuelle des exportations pendant la période étudiée est de 412 milliards de F.CFA, contre 291 milliards en 1981. Parallèlement celle des importations s'élève à 244,2 milliards contre 218 milliards en 1981.

Le taux annuel moyen d'évolution des exportations est supérieur à celui des importations de près du triple, soit respectivement + 12 % et 4,9 %. L'évolution de la balance commerciale de la République Populaire du Congo a été remarquablement caractérisée par deux périodes (1982-1984). Le solde annuel de la balance commerciale enregistré au cours de cette période correspondant avec l'exécution du Plan a été croissant et fortement excédentaire.

La moyenne annuelle est évaluée à + 196 milliards de F. CFA. D'excellents résultats et de bonnes performances ont été atteints dans ce domaine en raison du bon comportement du secteur pétrolier. Elles se sont accrues sous l'effet conjugué de la hausse de la production pétrolière et de celle du cours du prix du dollar (29,5 dollars en moyenne annuelle de 1982 à 1984 contre 35 dollars en 1981). Quant aux importations, celles-ci ont sensiblement progressé par rapport à 1981. Elles demeurent encore inférieure aux exportations.

La deuxième période correspondant aux années 1985 et 1986 a été caractérisée par un fléchissement de l'excédent de la balance commerciale. Au cours de l'année 1985, la regression de 18,7 % du solde de la balance commerciale résulte de celle des exportations du secteur pétrolier suite à la baisse du prix du baril de pétrole (-10 %) et de la production de pétrole brut (- 3 %).

En 1986, avec le mauvais climat de l'environnement économique international, les exportations du secteur pétrolier ont nettement regressé de 64,4 % à cause de la baisse du prix du baril de pétrole (- 51,2 %) et du cours du dollar. Ce declin des exportations a fortement influencé le solde de la balance commerciale, qui a accusé une baisse de 91,3 %.

Spécialisé dans l'exportation de produits bruts (produits pétroliers, café, cacao, bois, minerais, etc.), le Congo importe surtout les grands groupes de produits suivants : produits alimentaires, minéraux, chimiques de l'industrie textile, métaux et ouvrages en métaux, machines mécaniques et électriques, matériel de transport et autres produits.

Le compte des biens et services longtemps déficitaire retrouve un solde excédentaire à partir de 1984 à cause de l'action conjuguée de la forte croissance des exportations et la chute des importations et des services (pétroliers notamment).

Le fort excédent dégagé par la balance courante n'a pu compenser la sortie de capitaux et empêcher une aggravation du solde général, déficitaire depuis 1982.

Balance des paiements

Biens et services nets	- 128,3	- 148,0	+ 131,9
Biens nets de capitaux	+ 89,6	+ 66,6	- 160,2

DEUXIEME PARTIE

SITUATION DES ENFANTS

ET DES FEMMES

VI. SITUATION DES ENFANTS

6.1 Mortalité infantile et juvénile (0 à 5 ans)

Sur une population juvénile (0 à 19 ans), évaluée à 1 071 720 personnes, les enfants (0 à 5 ans) représentent 859 764 personnes et se ventilent comme ci-après :

- 0 à 4 ans	323 592 personnes	16,8 %
- 5 à 9 ans	288 584 personnes	15,0 %
- 10 à 14 ans	247 618 personnes	12,8 %
	<hr/>	
	859 764 personnes	44,6 %

Territorialement, les enfants restent principalement localisés à plus de 50 % dans les villes et communes.

	COMMUNES	REGIONS
- 0 à 4 ans	173 488 personnes	150 109 personnes
- 5 à 9 ans	149 170 personnes	139 414 personnes
- 10 à 14 ans	127 554 personnes	120 064 personnes
	<hr/>	<hr/>
	450 212 personnes	409 587 personnes

L'ensemble de ces enfants recensés en République Populaire du Congo, sont pris en charge dans 366 255 ménages, comprenant 186 106 unités sises en milieu urbain, contre 108 149 ménages localisés dans les régions. La taille de ces ménages est 5,6 personnes en ville, contre 6,5 en milieu rural. Cette population, à cause des mauvaises conditions d'hygiène, de la chute de l'emploi entraînant une diminution des revenus, de la flambée de l'indice des prix, par effets de causalité est soumise à un taux de mortalité infantile qui en 1985 oscillait en moyenne entre 80 et 172 %. Le CNSEE, selon les résultats obtenus en 1985 serait pour une moyenne de 108 % se ventilant comme ci-après :

127,17 % pour les garçons

88 % pour les filles.

Bien sûr que ce T.M.I. varie selon qu'on est en ville ou en campagne

107 % en milieu urbain

172 % en milieu rural.

Par rapport aux résultats des enquêtes menées par CARE-CONGO en 1981 dans les localités ci-après, les % suivants avaient été observés :

OWANDO	124,8 %
KINKALA	58,7 %.

Les conditions des milieux n'ayant pas connus des améliorations sensibles ont semblent-ils rehausser le T.M.I. à 172 ‰ en milieu rural, où les revenus sont restés à des niveaux très bas.

Ces données de CARE-CONGO, semblent sensiblement confirmer H. Guillo du BODAN dans les données de sa grille ci-après décrite :

Mortinatalité	13 ‰	Mortalité périnatale 54 ‰	T.M.I
Mortinatalité précoce	42 ‰		
Mortalité tardive	5 ‰		
Mortalité post-néonatale	24 ‰		71,2 ‰

Selon les travaux de Marc et Sophie LALLEMANT citant encore GUILLO du BODAN, DUBOZ, Merlin Claquin, les chiffres variaient selon les auteurs, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous:

Localité	T.M.I. (0-1 an) ‰	Année	Auteurs
Linzolo**	71,1	1977	DU BODAN
Kinkala**	61,7	1981	DU BOZ
Brazzaville	58,68 (filles) 72,34 (garçons)	1984	MERLIN
Brazzaville	75,8	1978	Etat Civil
	85,7	1979	Etat Civil
Kibangou*	93,9	1982	CLAQUIN
Kimongo	79,8	1982	CLAQUIN
Owando	83,3	1981	CARE
Mossendjo	124,8	1981	CARE
Kinkala**	58,7	1981	CARE

* : Zones rurales secondaires

** : Zones rurales proches des centres

Dans l'ensemble ces taux, en comparaison à la moyenne des taux des pays développés qui avoisinent 10 ‰, restent encore très élevés. Bien que selon le Professeur LOCKO-MAFOUTA, Dr NZINGOULA et Collaborateurs, le taux de mortalité périnatal soit estimé à 39 ‰ en 1987, et à Brazzaville.

6.2 Mortalité juvénile (9-15 ans)

Les études sur la mortalité juvénile GUILLO DU BODAN à Linzolo donnent pour les années 1977-1981, un taux moyen de 49 ‰, Merlin en 1985, retient pour la ville de Brazzaville un taux de 89 ‰.

Quoi qu'il en soit, ces données montrent que l'écart entre la mortalité infantile et la mortalité juvénile, n'est pas très important.

6.3 Causes de la mortalité infantile et juvénile

Les enquêtes menées en 1986 sur un échantillon de 3902 malades des services de Pédiatrie de l'Hôpital général de Brazzaville, par le Professeur SENGA, font état en ce qui concerne le T.M.I, des moyennes de 100 ‰ (soit 391 décès).

Les causes de ces T.M.I. et T.M.J étant les suivantes :

CAUSES	NOMBRE	POURCENTAGE
- Pathologie néo-natale	79 cas	20,20
- Malnutrition	61 cas	15,60
- Rougeole et complications	48 cas	12,24
- Affections respiratoires	43 cas	10,99
- Anémie	36 cas	9,20
- Affection digestive	33 cas	8,43
- Paludisme	17 cas	4,34
- Infections diverses	18 cas	4,60
- Méningite purulente	16 cas	4,09
- Drépanocytose	6 cas	1,53
- Divers	16 cas	4,09

Même si pour le paludisme, le T.M.I. et T.M.J. restent faibles, la létalité du neuro-paludisme reste élevée à 34 ‰, telle qu'indiqué par ce qui suit :

Affections selon la létalité

Rougeole et post-rougeole	36 %
Neuro-paludisme	34 %
Dénutrition, malnutrition	33 %
Méningites	32 %
Gastro-entérites	8,5 %
Affections respiratoires	6, %

(Enquête OCEAC effectuée à Brazzaville)

L'année 1984 démontre que la rougeole et les maladies diarrhéiques représentent respectivement 32 et 14 % des causes de décès des enfants de moins de 5 ans; les affections respiratoires et le paludisme les suivent de très près. En considérant que si ces études faites en milieu hospitalier et uniquement dans la ville de Brazzaville, ne soient pas très représentatives par rapport aux causes de mortalité sur l'ensemble du territoire national, il n'en demeure pas moins qu'elles font état des T.M.I. et T.M.J. qui à des moindres écarts, sont très proches de la réalité de la mortalité infantile au Congo.

L'analyse des causes de décès entre 1984 et 1986 des enfants moins de 5 ans hospitalisés à Linzolo, confirmant sensiblement les chiffres de l'OCEAC.

- Rougeole	34 %
- Pneumopathie	26,5 %
- Malnutrition	14,3 %
- Diarrhée	11 %
- Autres causes	20 %

Bien sûr que le T.M.I. et le T.M.J restent des indicateurs majeurs de la mesure de la qualité de la vie d'une nation. Avec la récession économique si arduement ressentie, telle qu'amorcée dans l'analyse économique, il faudrait craindre qu'il n'y ait des remontées spectaculaires des T.M.I et T.M.J dans un proche avenir.

6.4 Tendances observées dans le temps et selon les saisons

En dépit de la non disponibilité des chroniques statistiques précises, la mortalité de 1975 à 1986 selon les différentes sources disponibles, avait été la suivante :

- 1975	:	13 ‰
- 1976	:	27 ‰
- 1977	:	18 ‰
- 1978	:	16 ‰
- 1979	:	17 ‰
- 1980-1986	:	environ 19 ‰

A l'exception du pic de 27 % constaté en 1976, la majorité des accouchements ayant eu lieu dans des maternités, une certaine stabilité est donc constatée. L'amélioration des conditions d'accouchements, la diminution de l'impact de certaines affections (syphilis), l'éducation pour la santé ont ensemble contribué valablement à une diminution de la mortalité.

6.5 Variations saisonnières

A l'exception des maladies diarrhéiques qui sont plus en rapport avec l'état des sources d'approvisionnement et des modalités de distribution de l'eau (E. Dopier, 1985), la rougeole semble être l'affection qui avait une certaine (saisonnarité). (L'alternance des saisons plus marquée à Pointe-Noire qu'à Brazzaville) donnait à la rougeole pendant la saison sèche (mai-octobre) des allures épidémiologiques. Et des poussées épidémiques avaient lieu tous les ans (mars-avril).

6.6 Variations régionales et variations entre populations rurales et urbaines

En se basant sur les travaux de GUILLO DU BODAN, de DUBOZ, MERLIN, CARE-CONGO et CLAQUIER selon les localités, les variations suivantes ont été remarquées

Taux de mortalité infantile (0-1 an)

Villes	T.M.I. En %	Régions	T.M.I. En %
Brazzaville 1978	75,8	Linzolo	71,1
1979	85,7	Kibangou	93,9
1984	58,68 (filles)	Owando	83,3
	72,34 (garçons)	Mossendjo	124,8
		Kinkala	58,7

En effet avec l'impact des campagnes PEV et des actions de soins de santé primaires, et du développement du salariat en milieu rural la différence entre régions et villes, et entre les populations tend à s'amenuiser; approche très originale, qui retient des indications très probantes, telles qu'illustrées dans le tableau ci-dessus :

6.7 Coefficient du risque

En zone rurale, l'intervalle entre deux grossesses se situe autour de deux ans ou plus, alors qu'en milieu urbain, cet intervalle tend à diminuer.

L'âge de procréation tend à baisser notamment dans les villes où la situation de la fille mère rend aléatoire la survie des enfants.

Dans son étude sur la population de Brazzaville, DUBOZ montre que la plupart des jeunes filles ont eu leur premier enfant avant vingt ans et la moitié d'entre elles, ont déjà eu leur second enfant à cet âge. Ces jeunes mères souvent scolarisées, contraignent leur enfant à un sevrage très précoce, afin de ne trouver au plus tôt les bancs de l'école. Concernant les poids à la naissance, une étude du CNSEE publiée en 1984, fait état d'une mortalité infantile se situant autour de 580 ‰ pour les enfants ayant un poids égal ou inférieur à 2000 grammes à la naissance. Le sevrage précoce, l'insuffisance de surveillance pré et post-natale, ne sont pas des causes étrangères à ce taux de mortalité, ci-dessus évoqué vis-à-vis des grossesses précoces.

Au niveau des familles, l'attitude de beaucoup de parents est de proférer des menaces d'exclusion de la famille ; faits qui, quand ils sont mis en oeuvre met l'enfant dans une situation économique très grave, surtout si le partenaire, est un "sans ressources".

Même si le taux d'alphabétisation des adultes était de 82 %, il est constaté qu'au Congo, que l'analphabétisme touche deux femmes pour 1 homme. Ces conditions économiques, telles qu'elles seront développées dans le chapitre relatif à la mesure du seuil de la pauvreté, font état d'une extrême difficulté qu'ont les ménages à faire face aux obligations d'assainissement de leur existence car selon une enquête URBANOR (CRETH réalisée à Pointe-Noire et à Brazzaville sur un échantillon de 90 ménages il ressort que :

- 14 ménages sont sans ressources
- 23 ménages ont un revenu oscillant entre 1 et CFA 30 000;
- 15 ménages ont un revenu situé entre 30 et CFA 81 000;
- 20 ménages ont un revenu situé entre 51 et CFA 90 000;
- 4 ménages ont un revenu variant entre 91 et CFA 120 000;
- 4 ménages ont un revenu situé entre CFA 120 000 et plus.

Le résultat de l'analyse de l'échantillon de 70 716 femmes testé par le CRETH/URBANOR dans le schéma directeur de la ville de Brazzaville, qui en 1980 donnait le profil intellectuel suivant :

- 21 092 mères non scolarisées;
- 17 936 mères ayant fait l'école primaire;
- 4 953 mères ayant le CEPE;
- 14 481 mères ayant été à l'école secondaire;

- 1 260 mères ayant le BAC;
- 4 475 mères fréquenté une école technique,
- 5 926 mères ayant un niveau universitaire.

pouvait avoir une dynamique objective, par rapport au message d'éducation pour la santé, il pourrait être assuré que, le TMI, et le TMJ devraient s'améliorer dans les années à venir.

Cette tendance qui n'est pas forcément positive, est altérée par la montée spectaculaire du nombre des marginaux urbains dont le niveau de vie ne cesse de s'aggraver.

Ceci confirme que les facteurs liés au niveau de vie des parents (revenu et santé physique), restent des critères influençant eux aussi le TMI, à l'exception d'autres indicateurs (rapport poids de naissance et TMI) dont les détails sont contenus dans le tableau publié par le CNSEE.

En effet, ce tableau tente de distinguer d'une part la mortalité endogène de la mortalité exogène (tardive)

Alors que la mortalité endogène (précoce) aurait des rapports très intimes avec les conditions de vie de l'enfant après naissance : Nutrition, qualités des soins médicaux, immunisation, etc.

La mortalité exogène (tardive) quant à elle, a plutôt des liens avec les conditions de la grossesse et de la naissance de l'enfant.

Par exemple, chez des enfants dont le poids de naissance excède 2000 grammes, la mortalité semble exogène, et pourrait avoir un rapport avec des affections contractées après la naissance. Même si, cette distinction endogène/exogène ne sont en fait que très indicative, car il s'agit moins d'une approche très originale, qui apporte des précisions qualitatives entre les deux causes de T.M.I.

Poids de naissance	T.M.I. exogène	T.M.I. endogène	T.M.I. (0-1 an)
2000grs	580 ‰	137 ‰	717 ‰
2000/3000grs	17 ‰	46 ‰	63 ‰
3000/4500grs	12 ‰	44 ‰	56 ‰

Source : CNSEE (enquête 1980-1982)

Selon ce tableau ci-dessus le T.M.I. est 10 fois plus élevé chez les enfants qui naissent en sous poids dans les premiers mois de la vie. Or ces critères du coup, atténués les différences existant entre la ville et la campagne, même si la couverture vaccinale présente encore des différences en 1985 :

Brazzaville	62 %
Pointe-Noire	53, 2 %
Mindouli	35 %
Loubomo	45 %

Les capacités, aptitudes et pratiques de la mère à sevrer son enfant, précision devenant alors, avec les conditions d'hygiène générale de l'environnement de l'enfant les seuls facteurs susceptibles de faire la différence entre pauvres et riches (approvisionnement en eau potable, assainissement individuel ou collectif, amélioration de l'habitat, évacuation des eaux usées); la pauvreté étant un phénomène national qui ravale au bas de l'échelle sociale le 1/3 des populations urbaines qui souvent, ont un niveau de vie inférieur à celui du rural, qui vit dans son milieu naturel.

Il faudra relever aussi que, le niveau d'éducation de la mère a un impact non négligeable sur la mortalité infantile.

6.8 Comparaisons internationales

Même s'il est constaté une certaine baisse du T.M.J. dû au fait d'une efficientisation des mesures de santé publique (vaccination contre la rougeole et éducation de la santé) en comparaison à d'autres pays, les chiffres nationaux restent très élevés et appellent un supplément d'efforts de santé. Le tableau ci-dessus l'illustre à gré :

VILLES	T.M.I.	T.M.J.
Dakar (1978)	70 %	60 %
Abidjan (1979)	53 %	43 %

Source : Mortalité des enfants dans les pays en développement. ORSTOM 1984.

6.10 Morbidité infantile et juvénile

6.10.1 Morbidité infantile

En milieu hospitalier (Hôpital général de Brazzaville), le taux d'occupation des lits de pédiatrie est très élevé; ce qui témoigne d'une forte morbidité. Une étude élaborée par le Professeur Sengha, donne les résultats suivants :

Nature d'affections	Nombre	Pourcentage
Paludisme	1 070	27,4
Affections respiratoires	722	18,5
Anémies non palustres non SS	422	11,3
Affections digestives	387	10,0
Drépanocytose	292	7,5
Pathologie néo-natale	234	6,0
Malnutrition	186	4,8
Rougeole et complications	132	3,4
Autres affections	132	3,4
Intoxications	59	1,5
Méningites purulentes	49	1,2
Divers	203	5,2
Total	3 902	100

Selon la prévalence, les affections les plus observées sont les suivantes :

Paludisme

Le paludisme au Congo est une priorité fondamentale nationale. La prévalence parasitaire est extrêmement élevée tout au long de l'année avec : 85 % de porteurs de plasmodium falciparum, 20 à 40 % de porteurs de plasmodium ovale. Il faut noter que malgré les prévalences parasitaires très élevées, les charges parasitaires diminuent rapidement avec l'âge : elles sont maximales entre 4 mois et 2 ans et se manifestent par une augmentation de l'indice des splénomégalies.

Le nourrisson bénéficie pendant les premiers mois de sa vie des anticorps transmis par sa mère. L'acquisition de son immunité de prémunition est précoce, mais n'atteint son efficacité maximum que dans la deuxième enfance.

La population manifeste un très haut degré de tolérance sur le plan clinique, ce qui se manifeste par la diminution avec l'âge des accès fébriles, la rareté des accès pernicieux même chez les jeunes enfants. Néanmoins les accès fébriles simples liés au paludisme représentent une forte proportion des motifs de consultations et d'hospitalisation chez les enfants de moins de cinq ans.

Depuis 1984, le Professeur Carme signale dans ses études l'apparition de la chloroquine résistance ce qui a amené à modifier la stratégie de lutte contre le plasmodium falciparum.

Soulignons que le paludisme est un facteur de risque de faible poids de naissance.

Maladies diarrhéiques

Les diarrhées figurent parmi les trois premiers motifs de consultation dans les centres de santé maternelle et infantile (16 % à Brazzaville en 1984-1985).

Une étude en zone rurale et urbaine effectuée par CARE en 1981 indique que 36,2 % de pathologies survenues dans les 15 jours précédant l'enquête chez les enfants de moins de cinq ans sont des pathologies digestives.

Les maladies diarrhéiques sont responsables de 14 % de décès chez les enfants de moins de cinq ans, à Brazzaville, le taux de létalité de la diarrhée étant de 5,3 %.

Les statistiques de la DMP pour le premier et deuxième trimestres 1985 indiquent que la tranche d'âge la plus exposée est de 6 à 23 mois qui regroupe 74 % des cas recensés, 13 % des cas concernant les enfants de 0 à 6 mois et 12 % des enfants de plus de deux ans. Dans cette étude 4 % ont présenté une déshydratation.

Les enquêtes effectuées récemment à Pointe-Noire et à Brazzaville (OCEAC) précisent que la fréquence des épisodes diarrhéiques par enfant et par an serait respectivement de 5,2 et 4,5.

La réhydratation par voie orale quoique de plus en plus utilisée en milieu urbain n'est pas encore passée dans la pratique des mères. A notre connaissance aucune étude n'est entreprise à ce sujet.

Pour une famille de deux enfants de moins de 5 ans, l'OCEAC estime le coût du traitement de tous ces épisodes diarrhéiques par le chimiothérapie courante à environ CFA 10 000 au minimum, alors que la réhydratation orale reviendrait qu'à CFA 1 000 (enquête OCEAC).

Maladies du PEV

Un effort considérable a été entrepris dans le cadre du PEV pour augmenter la couverture vaccinale dans l'ensemble du pays. Le tableau ci-dessous, donne les résultats actuellement atteints.

Zone	Tranche d'âge	BCG %	Rougeole %	DTCOq			O P V		
				1	2	3	1	2	3
Rurale	12-23	76	55	70	61	55	70	61	55
	24-59	79	53	67	55	43	67	55	43
Urbaine	12-23	97	83	97	94	87	97	94	87
	24-59	96	76	98	90	85	98	90	85
Nationale	12-23	86	69	84	77	71	84	77	71
	24-59	87	65	82	72	64	82	72	64
	12-59*	87	66	82	73	55	82	73	66

Source : rapport d'évaluation PEV réalisé par une Commission composée par le Dr CODDY et Louis LOUEKO, Mademoiselle Eliane NIAMAKESSY pour le Ministère de la Santé et des Affaires sociales, Dr René DUBBELDAM OMS, David BRASSET CCD, Monsieur KENNETH Olivola et Dr Pascal VILLENEUSE, UNICEF.

Rougeole

La rougeole était particulièrement grave au Congo avant l'intensification des dernières campagnes de vaccination. Il semblerait que la gravité de cette maladie soit liée à la malnutrition, le polyparasitisme qui sont les facteurs de la déficience immunitaire. Les complications essentiellement respiratoires, digestives, oculaires faisaient de la rougeole la première cause de la mortalité infantile avec plus de 42 % de décès (OCEAC - Merlin).

En juin 1987, la couverture vaccinale de la rougeole, était de 66 % pour l'ensemble du territoire national. Quoique nous n'ayant pas de chiffres, on constate que le taux d'hospitalisation pour la rougeole jusqu'en juillet 1987 a diminué de façon spectaculaire.

* Moyenne pondérée

Tétanos

Le même effort que pour la rougeole a été accompli pour les autres maladies du PEV et notamment le tétanos.

En 1984, selon l'OCEAC 142 cas dont 41 décès ont été signalés. Le taux de létalité reste encore élevé avec 30 %.

En 1987 après la campagne de vaccination la couverture vaccinale de tétanos est de 73 %.

Diphtérie

La diphtérie ne semble poser aucun problème au Congo. Aucun cas n'ayant été signalé depuis plusieurs années. Néanmoins les efforts de vaccination se poursuivent. La couverture vaccinale étant de 73 %.

Coqueluche

Dans leur rapport Marc et Sophie LALLEMANT signalent qu'entre 1982 et 1984, 3 492 cas ont été notifiés soit 1 197 cas par an. Ils pensent néanmoins que la sous-estimation de cette maladie est hautement probable. Ils signalent un taux de létalité de 2,7 %. La couverture vaccinale en 1987 est de 73 %.

Poliomyélite

En 1984, 12 cas ont été signalés par le système national de surveillance et un cas par le PEV chez des enfants de moins de 15 ans. Des efforts de vaccination très soutenus sont le résultat de la chute de la prévalence de cette maladie. La couverture vaccinale 1987 est de 73 %.

Tuberculose

La tuberculose reste encore un problème préoccupant de Santé publique. Elle occupe une place importante parmi les maladies respiratoires observées dans le service de pédiatrie.

La pratique de vaccination par BCG dans les premiers mois de l'enfant est maintenant entrée dans les moeurs ; les dernières campagnes de vaccination par le BCG ont établi une couverture nationale de 87 %.

Méningite cérébro-spinale

Les études récentes du Presseur SENGA notifie 49 cas qui se rencontrent surtout au cours de la première année de la vie et moins souvent entre 1 à 4 ans. La part du méningocoque B n'est pas déterminée. La létalité des méningites est de 32 %.

Les méningites cérébro-spinales à méningocoques B ne font pas l'objet d'une immunisation obligatoire.

Maladies sexuellement transmissibles

Les maladies sexuellement transmissibles sont de grande fréquence au Congo quoiqu'aucune étude épidémiologique ne permette d'en apprécier l'ampleur réel.

Syphilis

Marc et Sophie LALLEMANT signalent dans leur rapport qu'en 1984, 4 270 cas de syphilis dont 2 413 avec une lésion clinique précoce et 1 073 sérologies positives, ce qui représente 5 % des maladies vénériennes déclarées soit 2,6 % pour l'enfant de 5 à 15 ans.

Gonococcies

Dans la même étude ces auteurs rapportent 17.313 cas de gonococcies soit près de 90 % des cas de maladies vénériennes déclarées. 1 520 cas ont été rapportés avant l'âge de 5 ans : ophtalmies gonococciques du nouveau-né contractés lors de l'accouchement.

Une étude de l'ORSTOM en 1984 effectuée en milieu scolaire montre que les autres maladies sexuellement transmissibles sont les trichomonasses, le candidose, etc.

SIDA

Le SIDA représente une préoccupation de premier plan en République Populaire du Congo où surtout les villes (Brazzaville et Pointe-Noire) apparaissent les plus touchées.

Le Comité national de lutte contre le SIDA a publié en 1987 les chiffres suivants : 250 cas à l'Hôpital général de Brazzaville, et estime le nombre total de malades à un millier dont une centaine d'enfants. La prévalence de la maladie se situe autour de 4 %. Le Gouvernement congolais a entrepris une vaste campagne d'explication vers les populations et de lutte contre ce fléau universel.

Cette lutte s'appuie sur la prévention notamment par l'équipement des banques de sang, du matériel de dépistage.

Problèmes de Santé publique d'importance régionale

Le Congo est confronté à des maladies anciennes qui restent d'actualité et créent des problèmes de santé publique. Ainsi la trypanosomiase, la schistosomiase, le pian et la lèpre constituent pour certains des spectres encore redoutables.

Trypanosomiase

La trypanosomiase touche quelques zones relativement bien circonscrites.

Les foyers du Niari et de la Bouenza sont les plus importants s'étendent de Kingoyi à Loubomo sur le chemin de fer avec des ramifications vers Yamba et Boko-Songho. La population à risque est de plus de 65 000 habitants.

Le foyer du couloir du fleuve Congo s'étend de Maloukou-Tréchet à Mossaka avec des ramifications vers Mbé et le long de la Léfini.

Il existe un sous-foyer à Koyo. La population exposée est estimée à 16 000 personnes.

La prévalence est extrêmement variable d'un village à l'autre (1 à 50 %). La prévalence générale se situe autour de 3 % en 1985.

La prévalence par classe d'âge en 1979-1980 étant la suivante :

Classe d'âge	Région du Niari	Foyer du Couloir
0- 4 ans	0,4	1,7
5- 9 ans	1,1	1,5
10-14 ans	2,2	3,3
15-20 ans	4,7	4,3
après 20 ans	5,4	8

Schistosomiase

Au Congo la schistosomiase intéresse trois foyers principaux répartis dans les régions du Niari, de la Bouenza et du Kouilou. Un foyer secondaire a été mis en évidence à Brazzaville et serait actuellement en étude.

Le parasite retrouvé est essentiellement schistosomiase haematobium. Les cas de schistosoma mansoni seraient importés.

Les régions infestées à prédominance rurale sont à densité élevée jusqu'à 100 h/km². La population exposée est estimée à 300 000 habitants.

Les femmes et les enfants sont les plus exposés. L'hôte intermédiaire étant un mollusque d'eau douce, la transmission se fait pour les femmes au cours de leur travail (lessive, rouissage du manioc, travaux ménagers, portage d'eau) et pour les enfants au cours de leurs jeux de baignade surtout et leurs activités de pêche.

En 1984 le projet GTZ montre que la prévalence variait entre 1,7 et 87 % selon les localités. La prévalence moyenne est de 9,7 % en 1984 ce sont les enfants de 5 à 19 ans qui constituent près de 75 % des sujets atteints.

Pian

Le pian ou syphilis endémique sévit surtout dans les populations pygmées de la Likouale et de la Sangha.

En 1984, 1 751 cas ont été rapportés dont :

275 cas chez des enfants de 0 - 5 ans

674 cas chez des enfants de 5 -15 ans

267 cas chez des enfants de 15-40 ans

534 cas chez des enfants après 40 ans.

Le traitement simple et efficace est la pénicilline. Le problème fondamental est constitué par l'accessibilité au lieu des soins des populations concernées.

Drépanocytose

La drépanocytose est une anomalie de l'hémoglobine qui a l'état homozygote est en règle létale avant l'âge de la puberté. Le décès survient souvent dans un tableau sévère d'anémie ou d'infection.

Les études réalisées par l'ORSTOM et le groupe d'études sur les hémoglobinoses de la recherche scientifique (Madame Djembo-Tati, Professeur Miehakanda, Dr Nzingoula) montrent que le pourcentage hétérozygote adulte entre 20 et 25 %.

La prise en charge des enfants drépanocytaires homozygotes est particulièrement lourde : les hospitalisations fréquentes souvent une semaine imposent aux parents des charges financières considérables pour réhydratation, transfusion, antibiothérapie, antalgique et anti-anémique.

Selon une étude du Professeur SENGHA le taux de mortalité est 1,53 %.

Le poids de cette maladie est donc énorme en termes de mortalité, de morbidité et de coût économique.

Malnutrition

L'évaluation de l'état nutritionnel d'une population est mal aisée en dehors des cas extrêmes de marasme et de kwashiorkor.

Il n'en reste pas moins vrai que les études entreprises ces cinq dernières années montrent que la malnutrition est un problème préoccupant

Les formes extrêmes c'est-à-dire le marasme et le kwashiorkor aboutissent très souvent à l'hospitalisation et représentent environ :

- 1 % des enfants hospitalisés entre 0-1 an;
- 5 % des enfants hospitalisés entre 1-2 ans;
- 2 à 5 % des enfants hospitalisés après 4 ans.

Le taux de létalité est très élevé

- environ 20 % entre 6-12 mois;
- plus 50 % entre 12-24 mois;
- 20 % après 24 mois
soit une létalité de 44 %.

La malnutrition protéino-énergétique modérée se traduit par un retard de croissance et une maigreur, ne donne pas toujours un motif de consultation.

Pourtant une étude de l'OMS montre que 36 % des enfants de 0-1 ans en présentent un retard de croissance modéré ou grave.

De nombreuses études réalisées dans les quartiers pour établir les normes NCHS en 1984-1985-1986 notamment montrent que 15 % des enfants de moins de 5 ans présentent un retard staturo-pondéral.

6.11 Tendances observées dans le temps et selon les saisons

Bien que la saisonnalité n'apparaisse pas comme un facteur déterminant (absence d'étude), d'une manière constante, il est observé par GUILLO DU BODAN de 1971 à 1981, une augmentation importante de la mortalité. Dans ces intervalles à la maternité de Linzolo, le % varie de 11,9 % en 1971 à 31 % en 1977, et 34 % en 1981 à Brazzaville, au cours de la même période, MAFINA-MIENANDI N.C., fait état d'un taux de mortalité moyen de 28 % quant à la mortalité juvénile (1-5 ans), une tendance à la baisse est observée, grâce aux mesures de santé publique (Programme PEV), car si en 1985 la couverture vaccinale était estimée à 62 %.

A Pointe-Noire, elle était de 53,9 % (1985);

A Mindouli, elle était de 38 % (1985);

A Loubomo, elle était de 45 % (1985).

Bien sûr que cette différence dans la couverture vaccinale, sera plus déterminante dans le temps pour la protection des enfants contre les maladies du PEV, que pour les maladies transmissibles de l'enfance.

6.12 Variations régionales et variations entre les populations rurales et urbaines

A l'exception des enquêtes qui avaient été effectuées par l'ORSTOM sur les maladies diarrhéiques, dans certains quartiers de Brazzaville qui font état de la fréquence des cas entre les quartiers, il n'existe pas d'étude exhaustive susceptible de généraliser la mesure de variations régionales et entre les populations. S'agissant des cas de diarrhées, l'ORSTOM estime que la fréquence varie d'un quotient à un autre, pouvant ainsi passer du simple au double selon les épisodes qui peuvent survenir entre 6 et 24 mois. Pour ce qui est des incidences entre les régions et les populations, les écarts ne sont pas très net : IMI : Kinkala 61,7 % (1981), Brazzaville 68 % (1984), Kimongo 79 %.

VII INCAPACITES CHEZ LES ENFANTS

7.1 Incidences de l'incapacité par grandes catégories

L'évaluation de la population des malades souffrant de l'incapacité n'avait pu être réalisée qu'en 1981, par la D.G.A.S. pour le compte du comité de l'Année internationale des Handicapés.

En effet, en cette date 7253 malades avaient été identifiés dans les régions de la République Populaire du Congo.

Par grandes catégories, la prévalence avait été la suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF DES HANDICAPES PAR RAPPORT A
L'EFFECTIF RECENSE (7253) ET LA POPULATION TOTALE
CONGO (1 500 000)

Handicap	Rapport à tous les handicapés (7 253)	Par rapport à la population totale du Congo (1 500 000)
CECITE	19,39	0,09
SURDITE	5,88	0,02
REFORMATIONS DES MEMBRES	39,99	0,19
QUADRIPLEGIE	1,54	0,007
PAREPLEGIE	13,58	0,06
HEMIPLEGIE	4,35	0,02
DEFICIENCE MENTALE	3,41	0,01
AUTRES ATTENTES	9,65	0,04
MALADIE MENTALE	2,16	0,01

En 1983, une mini-enquête effectuée dans les régions de la Cuvette, Niari, Lékoumou et Bouenza, n'avait permis de repréciser les données initiales. En effet pour la cécité, le résultat était peu intéressant car les petits enfants n'étaient pas très touchés. Il n'avait été identifié que 210 cas (enfants et jeunes adultes). Les tranches d'âge les plus frappées sont celle allant de 16 à 66 ans et plus, surtout dans les régions du Pool 455 cas; Niari 314 cas; la Cuvette 142 cas.

S'agissant des déformations des membres, 2901 cas avaient été recensés. Les tranches les plus touchées sont les suivantes :

- 0-5 ans : 360 cas
- 6-15 ans : 1 018 cas.

7.2 Causes connues

Pour l'ouïe et la parole, les causes connues étaient les suivantes :

- Paludisme (séquelles)
- Rubéole
- Excès de l'absorption de certains médicaments
- malnutrition
- hérédité
- rougeole
- méningite

A l'Institut des jeunes sourds de Brazzaville par exemple, 40 à 45 % des enfants atteints sont frappés de cet handicap à la suite d'une méningite. Les groupes les plus exposés, sont les enfants de 3 à 5 ans (l'âge du langage).

Quant à la cécité les facteurs de perte de vue sont surtout dus à la sénescence pour les vieux. En ce qui concerne les petits enfants et les jeunes, les causes sont dues aux complications de l'Onchocercose et de la rougeole. Le Glaucome, et le Cataracte demeurent des cas rares chez les enfants. Le cas d'avitaminose A, n'est pas aussi une cause majeure de cécité au Congo.

Il faut signaler que pour la rééducation, il existe sur le territoire national, à l'exception des centres des Polios qui ont une couverture importante, un Institut des jeunes sourds (151 cas scolarisés, 60 cas flottants et 81 cas sur liste d'attente), un Institut national des aveugles du Congo (INAC avec 70 élèves dont 57 d'âge scolaire, et 14 d'âge adulte); un Institut psycho-pédagogique (50 élèves) et un atelier protégé.

En corollaire, il pourrait être rappelé qu'il avait été identifié en République Populaire du Congo pour les différents handicaps, les cas suivants

- Surdité : 399 cas
- Cécité : 1 407 cas
- Démipplégie : 316 cas
- Quadriplégie : 112 cas
- Déformation des membres : 2 901 cas
- Autres atteintes : 700 cas

VIII. ETAT NUTRITIONNEL DU NOURRISSON ET DE L'ENFANT

8.1 Faible poids

Depuis 1980, toute une série d'enquêtes ont été menées sur le territoire national, bien que les résultats souvent tardent d'être publiés. En effet CARE-CONGO, l'OMS, CIATA et d'autres ont eu à mener des travaux dans lesquels, nous semblent s'accorder sur le fait que, le poids à la naissance est un indicateur de l'état nutritionnel de la mère, et reste en corrélation avec la prématurité et les conditions générales du déroulement de la grossesse : nutrition, dureté des travaux féminins, impact de la surveillance prénatale, etc.

Selon GLONDON et WOFVANDER 1976 : le poids satisfaisant à la naissance du nourrisson est important, parce qu'il déterminera son aptitude à s'adapter à son nouvel environnement et à se développer normalement. A cet effet les résultats des enquêtes réalisées dans deux maternités de Brazzaville, font état de 97 % des faibles poids qui sont des prématurés et que 3 % sont victimes d'une croissance foetale retardée (INSSSA, 1981).

En outre, 88,4 % de ces bébés naissant à faible poids, ont des poids qui se situaient entre 1000 et 2000 grammes. Comme ci-dessous évoqué, en pourcentage, la prématurée observée se présentait comme suit :

Pourcentage bébé sous-poids	Période de naissance
25 %	6 et 6 1/2 mois
44 %	7 et 7 1/2 mois
31 %	8 et 8 1/2 mois
100 %	-

Source : enquête INSSSA, 1981

Bien que selon A. W. F SLOTHOUBER, les causes de la prématurité, deviennent inconnus, il n'est pas pour autant négligeable selon une enquête (INSSSA, 1981), qu'elles soient occasionnées par ordre et par les facteurs suivants :

- Paludisme 15 % des naissances prématurées;
- Causes déterminées 35 % des naissances prématurées;
- causes non déterminées 50 % des naissances prématurées.

Ceci voudrait dire que les conditions socio-économiques défavorables, ainsi que l'âge des mères, ont une grande incidence sur les naissances prématurées, causes majeures des naissances en sous-poids.

D'après le mémoire présenté par Mr Mfoutou Daniel sur la "prématurité et dysmaturité", il est précisé que la plupart des mères sujettes à ces accouchements prématurés, sont jeunes (14 à 20 ans), élèves, primipares et multipares (+ de 5 enfants), célibataires (52 %) et démunies. Cependant ces dernières années, il a été constaté que le poids à la naissance était plus élevé en milieu urbain qu'en campagne tel qu'indiqué ci-dessous.

- hôpital général de Brazzaville	8.2	à 5,5 %
- Hôpital de Makélékélé (Brazzaville)	13	à 8,5 %;
- Hôpital de Talangaï (Brazzaville)	11,5	à 7,7 %
- Owandø (centre secondaire)	8,1	à 4,5 %.

Dans le milieu rural, selon l'étude CARE-CONGO toutes classes d'âge confondues, il a été observé les fréquences suivantes :

- Mossendjo	19 %	naissances sous-poids;
- Kinkala	25,6 %	naissances sous-poids;
- Linzolo	20,3 %	naissances sous-poids.

La baisse des naissances en sous-poids à Brazzaville (12 % FPN en 1985) pourrait avoir comme cause l'amélioration des conditions sanitaires et nutritionnelles des mères, et surtout l'instauration d'un meilleur système de surveillance de leurs grossesses.

8.2 Courbe de croissance

Sur un échantillon de 500 enfants sélectionnés et étudiés par la D.S.M.I.E.S, il a été constaté que de :

- 0-6 mois : le poids était normal.
- A partir de 6 mois : les fréquences de la malnutrition protéino-calorique s'aggravaient.

En détail ces résultats faisaient ressortir pour les enfants de 0 à 9 mois les données suivantes :

Age	3è percentile	10è percentile
3 mois	2 %	4 %
3-6 mois	3 %	9 %
6-9 mois	9 %	22 %

Source : D.S.M.I.E.S.

Ces informations obtenues, qui se recoupent avec les constats de la D.S.M.I.E.S., indiquent que la malnutrition devrait devenir de plus en plus une préoccupation.

8.3 Malnutrition chez les enfants (0-5 ans)

Selon les informations publiées dans le mémoire de Monsieur TSIBA, relatifs aux disponibilités alimentaires au Congo, et leur relation avec l'état nutritionnel, sur la base de la classification de Waterloo, l'incidence de la malnutrition de 0-3 ans en République Populaire du Congo était la suivante :

Age	+ 80 % Poids/taille + 90 % poids/ taille		80 % poids/ taille-perte aiguë de poids "wasting"		90 % taille/ retard de croissance "wasting"		80 % Poids/taille 90 % taille/ âge retard de croissance perte aiguë de poids "wasting stunting"	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0-6 mois	46	90,2	3	5,9	2	3,9	-	-
6-12 mois	8	21	13	34,2	10	26,3	7	18,4
12-24 mois	2	8,4	11	45,8	8	33,3	3	12,5
24-36 mois	5	10,7	27	57,4	14	29,8	1	2,1
Total	61	38,12	54	33,8	34	21,25	11	6,9

et faisait état des résultats selon lesquels :

- 38,12 % des enfants étaient normaux
- 33,8 % des enfants souffraient d'une perte de poids aiguë
- 21,25 % des enfants accusaient un retard de croissance
- 6,9 % des enfants souffraient d'un retard de croissance et d'une perte de poids aiguë.

La distinction de l'incidence de la malnutrition selon l'âge se manifeste dès la tranche de 6 mois, et se prolonge au-delà.

8.3.1 Insuffisance nutritive en protéine et en aliments énergétiques

Le bilan sur l'état nutritif de l'enfant congolais, réalisé par la D.S.M.I.E.S. sur la base de la disponibilité par tête, ressort une couverture des besoins nutritifs comme suit :

Nutriments	Cat. disponible	Besoins recommandés	Pourcentage	Ecart en pourcentage
Calorie	2 200 cal.	2 217 cal.	99 %	- 1 %
Protéine	41,2	28,2 g	146 %	+ 46 %
Fer	12,8 mg	14,61 mg	87,6 %	- 12,4 %
Ca	350 mg	492 mg	71,1 %	- 28,86 %
Vit. C	124 mg	26 mg	476 %	+376 %
Vit. PP	13,4 mg	15 mg	99,33 %	- 0,67 %

A l'exception des apports en vitamines C (+ 37 %), et des protéines (+ 46 %) qui sont positifs, le reste des nutriments, restent déficitaires et exigent d'être complétés, surtout que la consommation du Congolais est à grande prédominance végétale comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Origine des aliments	Calories absolus	Calories pour-cent	Protéines absolues	Grammes pour-cent	Lipides absolus	Grammes
Produits végétaux	2 056	93,45	25	60,68	26,7	77
Produits animaux	144	6,55	16,2	39,32	8	23
Total	2 200	100	41,2	100	34,7	100

Source : D.S.M.I.E.S.

Il faut relever que le niveau des calories absolues ci-dessus indiqué est largement en dessous des normes FAO qui sont 2 300 calories pour une activité sans effort.

8.3.2 Tendances observées dans le temps selon les saisons

D'une manière constante, il a été observé que les indicateurs directs relatifs à la République Populaire du Congo, variaient selon les milieux riches ou pauvres. Avec la dégradation de la situation économique des ménages (chômage) et le renchérissement du coût de la vie (flambée des indices des prix aux consommateurs), la situation nutritionnelle, qui depuis 1970 ne faisait que se dégrader, va aller de mal en pis, car pour rééquilibrer la couverture des besoins alimentaires, les apports complémentaires, passent par une amélioration qualitative des éléments nutritifs et des nutriments.

En ce qui concerne les enfants jusqu'à 9 mois, la tendance observée est le maintien à un taux élevé (90 %) de l'allaitement maternel, même si une progression à l'augmentation de l'allaitement mixte est constatée

- Allaitement mixte : 37 % d'enfants à 3 mois
- Bouillie : 34 % d'enfants à 2 mois
: 72 % d'enfants à 3 mois.

Quant aux dispositions prises par rapport aux risques naturelles, il y a actuellement avec le concours de l'OMS, une commission qui s'active pour la mise en place d'une stratégie capable de contenir les effets indésirables - les facteurs climatiques et saisonniers en République Populaire du Congo interviennent pour une part non négligeable : soudure agricole, arrivée tardive de la pluie, montée du paludisme en saison des pluies, etc.

8.3.3 Variations régionales et variations entre les populations rurales et urbaines

Comme énoncé dans l'étude de l'organisation sociale, les distinctions entre les régions, villes et campagnes ont tendance à s'estomper car en admettant qu'il y a 50,5 % de la population congolaise dans les villes et près 26 % vivant dans les centres secondaires, combien restent-ils dans les campagnes. Voilà pourquoi il serait plus sain que nous parlons plutôt de la relation ville/campagne, et riches et pauvres. En effet en observant le mode d'alimentation par région, à quelques nuances près, les Congolais mangent la même chose.

Le seul élément apportant les clivages entre les enfants, étant le pouvoir d'achat, susceptible d'apporter à la ration journalière les perfectionnements nécessaires à l'amélioration de la nutrition.

8.3.4 Comparaisons internationales

En France (Rumeau : 1975), près de 5 % de nouveau-nés, sont nés en sous-poids. Le taux de prématurité était de 7,1 % et le pourcentage des enfants hypotrophiques variait entre 1,9 à 3,2 % selon le terme. Au Gabon, la malnutrition touche 7 à 10 % des enfants et au Zaïre, 30 % des enfants sont malnourris.

8.3.5. Coefficients de risques : poids à la naissance

Sexe

Il est observé chez les enfants de l'âge de 1 à 12 ans que 15 % de garçons et 11 % de filles issus des familles aisées avaient une distinction de taille rapportée à l'âge et des poids rapportés à la taille se superposant avec les normes NVWS. Et comme il est constaté ces mêmes proportions de 15 % et presque de 11 % chez les enfants d'origine pauvre, il ressort qu'il a plus de risque de malnutrition chez les garçons que chez les filles.

Situation de famille

Les enfants de 0 à 6 mois victimes de la M.P.C. grave à 97 % sont des faibles poids à la naissance et sont issus à 52 % des mères célibataires, démunis, bien qu'en général alphabétisées. Les risques d'exclusion de ces filles (14-20 ans) du toit familial, est l'un des facteurs aggravant les conditions d'existence d'une jeune mère devenue nécessiteuse. S'agissant des autres cas, qu'ils relèvent à 15 % du paludisme; à 35 % des causes déterminées, et 50 % des causes non déterminées.

Les conditions économiques du chef de ménage, deviennent un coefficient à risque avec le regain du chômage, de la dégradation du terme de l'échange entre la ville et la campagne, etc.

Accès aux services de santé

Si pour l'opération PEV, l'efficacité de la couverture vaccinale a été estimée à 78 %, il pourrait être dit que les services de santé sont efficaces. En effet les distances à parcourir pour accéder aux services de santé sont les suivantes :

<u>Type de service</u>	<u>Urbain</u>	<u>Rural</u>	(Distance en KMs
Service de santé de base	0,43	15,2	
Centre médical (hôpital)	0,43	50,0	CIATA, 1980
Accoucheuses	0,43	7,59	
Guérisseurs	0,43	0,46	
Dépôt médicaments	0,43	30,3	

8.4 Carence en Oligo-Eléments

8.4.1 Avitaminose A

Les rations alimentaires du Congolais bien qu'inférieure à la norme FAO est assez bien pourvue en huile et graisse (13,7 grammes), lait (0,5 gr) oeufs (0,30 gr) et en légumes et fruits (carotènes) ; l'avitaminose A, du coup apparaît ne pas constituer une préoccupation en matière de santé publique en République Populaire du Congo.

8.4.2 Insuffisance en iode

A l'exception de l'extrême nord du pays qui est touché par cette carence en iode, qui est sans doute le facteur principal occasionnant le goitre, le crétinisme dans certains cas, le reste du territoire semble en être épargné.

8.4.3 Carence en fer

Pour une existence normale, les besoins recommandés pour l'organisme sont évalués à 14,61 mg. Or, concernant ce nutriment, la ration standard du Congolais ne contient que 12,8 mg; d'où un taux de couverture de 87,6 %, et un écart de 12,4 % à combler car la carence qui est principalement due à la malnutrition de la mère, peut occasionner aussi les FPN en fréquence élevée et compromettre la survie de l'enfant.

8.4.4 Vitamine PP ou Niacine

Principalement abondant dans les aliments protidiques d'origine animale et les céréales à l'exclusion du maïs, la vitamine PP (préventive de la Pellagre) est à l'état déficitaire dans la ration du Congolais. En effet au lieu de 16 mg recommandés journalièrement, le met courant n'offre en République Populaire du Congo en moyenne que 13,4 mg, soit un pourcentage de couverture de 99,93 %.

IX MALNUTRITION CHEZ LES ENFANTS D'AGE SCOLAIRE (6-15 ANS)

9.1 Modèle d'alimentation

D'une manière générale, à quelques améliorations près dues principalement au statut des parents, le repas principal se situe à midi au cours duquel le fufou ou le manioc garantissent la base de l'apport calorique. Quant au repas du soir, une enquête menée sur 2400 élèves âgés de 8-12 ans des classes (F3 ou CE1) dans 18 écoles de Brazzaville, affirme que seulement 1 enfant sur 3 prend du pain avec thé et parfois un peu de lait. La viande et surtout le poisson sont mangés toujours associés aux légumes verts avec la sauce rouge ou indifféremment avec la sauce à la pâte d'arachide, le manioc, le fufou ou le riz, servant bien sûr d'aliment de lest. Le matin, 31 % des enfants ne prennent pas le petit déjeuner à la maison. Cependant si 50 % de ces enfants achètent sur la route de l'école du pain, un fruit ou une boisson glacée, 25 % d'entre eux cependant ne prennent qu'un repas par jour.

L'impact de cette situation mesurée selon les données anthropométriques et basant sur les distributions taille/âge et poids/taille rapprochés aux normes américaines NCWS, ressort les résultats suivants :

- 15 % des garçons (49 % de l'échantillon) et
- 11 % des filles ont une taille inférieure en troisième percentile des normes NCWS pour leur âge.

Pour les indices T/A et P/T appuyés par les informations relatives aux catégories socio-professionnelles des chefs de ménages et d'autres, il apparaît que ces distributions se superposent avec les normes NCWS chez les enfants issus des familles aisées. Lorsque ce sondage est exécuté en périphérie, il ressort que 15 à 22 % des enfants ont une taille inférieure au troisième percentile.

En milieu rural, selon Monsieur CRESTA et MASSAMBA, entre les enfants d'OKA-BAMBO et ceux du village INKALA-MATIBA (Cuvette congolaise), en comparaison à ceux de l'école de la Fraternité (Brazzaville), existe du point de vue de la taille, une différence de 10 cm, traduisant un retard de croissance. En ce qui concerne le P/A, la différence est de l'ordre de 3,4 kg; traduisant ainsi un sous-poids généralisé. Cette situation de retard de croissance et de sous-poids, prélué une situation de carence énergétique absolue et de carence protéique relative.

En effet, il y a une prévalence de risque d'infrastructures énergétiques de la ration alimentaire - à INKALA-MATIBA, la prévalence est de 1,931 Kcal, soit 77 % de la norme recommandée. A OKA-BAMBO la ration a une valeur énergétique de 2,223 Kcal, soit 89 % de la norme. Cette infrastructure énergétique n'est nullement bonifiée, surtout que la ration alimentaire reste prédominée à 70 % par les féculents. L'apport protéique qui est respectivement à INKALA-MATIBA et OKA-BAMBO de 126 cal et 193 cal, demeurent en-dessous des normes qui se situent entre 300 et 400 cal, soit 10 à 15 % de la ration calorifique totale.

A Mossendjo, Monsieur Marc LALLEMANT et Monsieur FERRAND, en se basant sur un échantillon constitué par des enfants d'une classe F3 (8-9 ans), et en tentant d'établir une corrélation entre la taille, le poids et l'âge, comme dans les exemples d'INKALA-MATIBA, les auteurs sont arrivés aux résultats suivants :

- Taille/Age : 25 % en dessous du troisième percentile
 - : 56 % en dessous du dixième percentile
 - Poids/Age : 22 % en dessous du troisième percentile
- 55 % en dessous du dixième percentile.

En comparaison avec les résultats obtenus à Brazzaville ou en périphérie, il est constaté que la situation nutritionnelle une fois de plus, demeure grave en milieu rural..

Cependant une enquête D.S.M.I.E.S.-ORSTOM-NUTED et autres, fait état, d'une malnutrition chronique de 30 % observée chez les enfants de 1 à 12 ans; ceci se constatant sur les distributions de taille rapportées à l'âge et des poids rapportées à la taille. Dans les couches moyennes 15 % des garçons et 11 % des filles ont une taille inférieure au troisième percentile des normes NCWS pour leur âge : fait qui dénote un retard de croissance sévère.

Chez les enfants des couches aisées, ces distributions (taille/âge et poids/âge) contrairement aux premiers ci-dessus évoqués, se superposent aux normes NCWS. Ainsi le statut socio-économique des parents demeure un paramètre influençant fortement le niveau nutritionnel des familles. S'agissant des malnutris, Monsieur EBOUKALA, affirme qu'en milieu hospitalier :

- 0-1 an : 1 % des enfants hospitalisés y sont pour M.P.C.
- 1-2 ans : 7 % des enfants hospitalisés y sont pour M.P.C.
- après 4 ans : 4 % des enfants hospitalisés y sont pour M.P.C.

La létalité y relative, demeure très élevée : environ 20 % des enfants atteints meurent entre 6 et 12 mois, 50 % entre 12 et 24 mois, et 20 % après 24 mois.

9.2 Causes de la malnutrition

9.2.1 Disponibilité des éléments nutritifs

9.2.1.1 Bilan alimentaire aux échelons national et régional

D'après une évaluation effectuée par Monsieur TSIBA, dans disponibilités alimentaires (1983), la disponibilité calorique per habita par jour en République Populaire du Congo, était de 2 200 calories.

Par type d'éléments, la composition de cet apport calorique se ventile comme ci-après :

Eléments	Calories	Protéine	Lipides
Céréales	364	7	1,5
Féculents	907	8	-
Sucre	140	-	-
Légumineuse, fruits en coque, grans	389	7	11,5
Viande	40	3,50	1,70
Oeufs	11	0,50	0,30
Lait	2	0,20	0,50
Poisson	91	12	5,5
Huile et graisse	126	-	13,7

Source : Etat nutritionnel de l'enfant congolais, 1985

Par origine les produits végétaux fournissent 93,45 % des calories, contre 6,55 % qui sont d'origine animale.

En détail, la répartition de ces calories d'origine végétale est la suivante :

- Céréales : 364 cal.
- Féculents : 907 cal.
- Sucre : 140 cal.
- Légumineuse, fruits en coque, grains : 389 cal.

Les huiles végétales, participent quant à elles pour 126 calories.

Les produits animaux, qui ne participent à la production de ces calories qu'à concurrence de 6,55 %, n'appartiennent que 144 calories. Or pour faire face à ces besoins par région les potentiels de production alimentaire par grande culture sont en 1985 les suivantes :

Mode d'alimentation par région

<u>Kouilou</u>	<u>Bouenza</u>	<u>Sangha</u>
Manioc	Manioc	Banane plantain
Banane plantain	Banane plantain	Manioc
Poisson	Ignames	Gibier
Gibier	Arachides	Poisson
Canne à sucre	Feuilles vertes poisson (salé, frais)	
	Gibier	
	Huile de palme	

<u>Niari</u>	<u>Pool</u>	<u>Cuvette</u>
Manioc	Manioc	Poisson fumé ou frais)
Banane plantain	Poisson (salé, frais)	Gibier
Ignames	Gibier	Manioc
Poisson	Feuilles vertes	Feuilles vertes
Arachides	Arachides	Huile de palme
Canne à sucre	Huile de palme	

<u>Likouala</u>	<u>Lekoumou</u>	<u>Brazzaville</u>
Bananes	Banane plantain	Viande
Manioc, fougou	Manioc	Poisson (frais, salé fumé)
Poisson (fumé, frais)	Gibier	
Gibier	Feuilles vertes	Riz
Feuilles vertes	Huile de palme	Légumes verts
Huile de palme		Feuilles vertes
Canne à sucre		Huile d'arachide et de palme

Les cultures vivrières sont cultivées presque partout. Ce qui diffère c'est seulement la quantité de production par région.

Evolution de la production vivrière

Produits	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Manioc	556 000	560 000	571 000	592 000	620 840	622 400	625 800	631 500	638 200	617 640	610 300
Pomme de terre	1 456	1 323	1 414	1 512	1 744	1 816	2 424	2 600	2 730	2 865	2 900
Paddy	1 986	2 005	2 016	2 376	2 451	2 826	2 992	2 902	2 930	3 151	3 134
Maïs	7 596	7 977	8 122	8 424	8 987	9 652	12 826	14 000	15 160	18 810	21 240
Arachide	9 770	11 060	11 850	12 760	13 000	14 000	16 260	18 240	20 240	24 320	30 770
Haricot	300	650	650	320	406	509	599	611	780	886	920
Légumes	30 576	31 856	32 660	34 740	36 610	38 000	39 480	41 200	44 000	47 530	49 656
Huile de palme	2 191	2 674	2 576	1 590	1 997	2 203	2 461	1 748	1 093	524	617

Source : Estimation de la DEP

9.4 Bilans alimentaires au niveau des familles

9.4.1 Ration alimentaire et répartition des revenus

En comparaison aux normes FAO (2300 calories), la ration alimentaire du Congolais avec 2200 calories ne couvre que 99 % des besoins recommandés.

Qualitativement, cet apport calorique est couvert à 93,45 % en produits végétaux, et à 6,55 % en produits animaux.

Ceci explique la prédominance du manioc, fufou et banane dans l'alimentation du Congolais, modestement compensée par l'apport des lipides et protéines dont les proportions demeurent insuffisants.

Cependant le prix de revient de cette alimentation journalière standard, apportant 2250 calories, selon l'ORSTOM en 1984 était estimé à F.CFA 700/jour ; soit F.CFA 21 000/mois.

En 1981, la SATEC, avait estimé le prix de cette alimentation journalière à F.CFA 10 700/mois. Or lorsqu'on prend en compte tous les revenus du chef de ménage dont le niveau est égal à F.CFA 30 000 et qu'on le compare aux dépenses d'alimentation seules, il apparaît que 22 % des ménages sont déficitaires et que le reste des ménages enquêtés, consacrent 75 à 100 % de leurs revenus aux seules dépenses alimentaires ; seuls les ménages à haut revenu (F.CFA 91 000 et plus) ne sont pas touchés par cette situation de déséquilibre budgétaire.

Voilà pourquoi, ce que J. P. Poaty dénomme "survie en milieu urbain", demeure un concept intégral expliquant la gravité du niveau existentiel de 10 % des ménages congolais, qui, au lieu de vivre, subsistent plutôt dans le dénuement, complètement installé dans la malnutrition et dans l'insalubrité.

Le tableau ci-dessous illustre la ventilation des revenus selon un échantillon de 90 ménages de Brazzaville et Pointe-Noire :

Ville	Revenu ¹					Total
	Sans	1-30	31-90	90-150	+150	
Brazzaville	3	5	14	5	13	40
Pointe-Noire	3	12	26	3	6	50
Total	6	17	40	8	19	90

(1) Unité : F.CFA 1 000

Source : Enquête Ressource-Emploi, 1986

9.4.2 Sécurité alimentaire au niveau des familles

Selon une enquête CIATA (1986), il est constaté que la taille des ménages avait tendance à s'accroître, tandis que le nombre d'actifs par famille diminuait. Cependant le volume d'autoconsommation n'ayant pas baissé, il en résulte que la masse des surplus commerciabes diminuent en dépit de l'augmentation de la quantité de travail par actif.

La commercialisation restant aléatoire, la sécurité alimentaire du paysan devient de jour hypothétique. L'impact de cet appauvrissement conduira fatalement à la réduction des apports protidiqes dans une ration alimentaire qui est fortement déséquilibrée.

10. CARACTERISTIQUES DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET HABITUDES ALIMENTAIRES

10.1 Alimentation au sein

Selon les enquêtes et les données du rapport final de CARE-CONGO l'alimentation au sein reste prédominant même si les résultats d'une enquête réalisée par Dr K. V. Bailey, Dr A. Mambou, J. Galessamy-Ibombot en 1976-1977 sur les problèmes sanitaires et nutritionnels dans le district de N'Gabe, se trouvent quelque peu en contradiction avec les données de CARE-CONGO. En le recoupant avec les données obtenues ailleurs, il est confirmé que les enfants en milieu rural sont alimentés pendant longtemps au sein. Sur les Plateaux et le long du fleuve Congo de 0 à 5 ans, par âge, le pourcentage d'enfants allaités au sein maternel est comme suit :

Age (mois)	Plateaux	Fleuve
0-2	100	100
3-5	100	100
6-8	100	100
9-11	90	94
12-17	81	88
18-23	21	68
24-29	7	31
30-35	0	10

Dans ces cas, jusqu'à 5 mois presque tous les enfants allaitent, pour renoncer que par palier, au gré de la substitution de cet aliment par d'autr comme indiqué dans le tableau ci-dessus ; sans précision de ce qui se pass entre 0 à 5 mois, la question est de savoir si l'enfant reste exclusivement nourri au lait maternel.

Selon l'âge sur les Plateaux, la substitution se fait comme indiqu ci-dessous :

Aliments consommés journallement en fonction
de l'âge de l'enfant

Nombre de prises quotidiennes

	Age (mois)		
	6-8	9-11	12-35
Manioc	1.7	2.2	2.4
Total aliment de base	1.9	2.3	2.7
Légumineuses	0.1	0.2	0.2
Viande	0.6	0.4	0.4
Poissons	0.9	1.3	1.6
Insectes	0.1	-	0.2
Total protéines animales	1.5	1.6	2.2
Total protéines	1.6	1.7	2.4
Feuilles	0.5	0.5	0.7
Autres légumes	0.1	0.2	0.4
Huile	0.1	0.3	0.3

De l'évaluation issue de l'enquête CARE-CONGO (1981) il est estimé - durée moyenne de la période de l'allaitement au sein est de 12 mois.

Cependant il convient de signaler que même en milieu rural c'est en général vers l'âge de trois mois que le phénomène de l'alimentation mixte fait son apparition. La rareté des études fines à ce sujet ne permet pas d'apprécier les quantités relatives et les fréquences des têtées ainsi que celles des repas d'autres aliments. En comparaison avec le milieu rural, il ressort selon l'enquête CARE-CONGO, que de 1 à 5 mois, en pourcentage la substitution des autres aliments solides au lait maternel s'effectue selon les proportions suivantes :

- 1 mois	10,9 %	des bébés sont nourris avec des aliments autres que le lait maternel	
- 2 mois	40,5 %	des bébés sont nourris avec des aliments autres que le lait maternel	
- 3 mois	74,4 %	"	"
- 4 mois	85,3 %	"	"
- 5 mois	94,4 %	"	"

10.2 Sevrage et aliments de sevrage

En règle générale, il n'y a apparemment pas de corrélation entre l'introduction précoce des aliments et la cessation de l'allaitement au sein. Car le sevrage en tant que passage de l'allaitement maternel à une alimentation diversifiée marque plutôt un début de complémentarité. Parmi les aliments qui sont employés en substitution, pourraient être cités selon l'enquête CARE-CONGO, des produits industriels (cher actuellement) et des aliments locaux.

- Phosphatine et autres	51 %
- Bouillie de maïs	35 %
- Tubercule	7 %
- Poisson/viande/oeuf	3 %
- Légumes et fruits	5 %

Cependant en observant les proportions d'intrusion des aliments autres que le lait maternel dans la ration journalière de l'enfant, il apparaît selon CARE-CONGO que c'est presque à 6 mois qu'intervient le sevrage. A l'extrémité, c'est aux Plateaux que les enfants sont les plus tardivement sevrés, entre 24-29 mois, il y a encore 7 % des enfants qui allaitent le sein maternel.

Par zones, la durée moyenne d'allaitement au sein est comme ci-après:

- Brazzaville	: 12,4 mois
- Kinkala	: 14,4 mois
- Owando	: 15,6 mois
- Mossendjo	: 15,0 mois

Certains tabous interdisant les rapports sexuels pendant la durée de l'allaitement peuvent être à la base de l'interruption de l'allaitement au sein, au profit du biberon. Les grossesses rapprochées, la scolarisation des filles et leur entrée dans le monde du travail sont autant de facteurs concernant l'accélération de l'administration du biberon aux enfants dès le troisième ou quatrième mois.

10.3 Tabous alimentaires

Selon les groupes ethniques, correspondent des tabous différents. A ce titre une généralisation devient difficile. Cependant force est de constater que très souvent, les tabous portent sur des aliments d'origine animale. Certains légumes et fruits étant interdits aussi.

Mais la vie urbaine, qui a semblé battre en brèche certaines moeurs jugées rétrogrades, connaît plutôt des limites sur le front du pouvoir d'achat. En effet, la détérioration du pouvoir d'achat devient le facteur majeur, de la diminution de la ration protidique des ménages, qui sont de plus en plus exposés à la malnutrition.

10.4 Maladies et malnutrition

En République Populaire du Congo la malnutrition chronique est évaluée à 30 % en moyenne (enquête DSMIES-ORSTOM-NUTED). En milieu hospitalier, (Prof. SENGA, 1986) à l'Hôpital général de Brazzaville, a évalué quant à lui la dénutrition et la malnutrition sur un échantillon de 3 902 patients hospitalisés en pédiatrie à 33 % des cas; la drépanocytose à 7,53 %; la rougeole à 3,4 %; les infections digestives à 10 %; le paludisme à 10 %; l'anémie à 9,30 %.

Souvent l'étiologie de ces anémies sont multiples et multisectorielles, à l'exception des maladies génératives (drépanocytose) les maladies parasitaires (paludisme, ankylostomiase, schistosomiase, trichinose) l'apport en fer et en folates et surtout leur disponibilité peuvent être incriminés, autant que la malnutrition protéino-énergétique.

Ces études qui ne sont faites qu'en milieu hospitalier brazzavillois, ne sont peut-être pas très représentatives en ce qui concerne les causes de mortalité pour malnutrition, sur l'ensemble du territoire, mais ont l'avantage de tenir disponibles. Des valeurs qui peuvent quand même, exprimer une certaine réalité de cette situation. Car avec un bilan alimentaire qui présente des déficits en nutriments si importants :

	<u>Taux de couverture</u>	<u>Ecart %</u>
- Fer	87,6 %	12,4 %
- Ca	71,14 %	28,86 %
- Vit. PP	99,33 %	0,67 %

Ajoutée à d'autres facteurs, ne peuvent qu'accroître la fragilité de cet équilibre alimentaire qui se cherche encore.

XI INSUFFISANCE D'EDUCATION DE BASE

11.1 Education préscolaire

Principalement conçue pour le soutien d'une action de scolarisation formelle et d'introduction de l'enfant dans un système d'expression de pensée fondamentalement différent du système familial, l'éducation préscolaire a la tâche de garantir des équilibres socio-psychologiques, que générale, le clivage existenciel né lors du passage du milieu traditionnel au milieu scolaire moderne.

En dépit de son sous-développement, le système préscolaire reste principalement localisé dans quelques chefs-lieux des régions et dans les villes, telles que :

- Brazzaville : 16 crèches
- Pointe-Noire : 7 crèches

Sur l'étendue du territoire national, il existe 44 établissements préscolaires comprenant 173 classes pédagogiques, 135 classes, permettant la scolarisation de 5 369 enfants, dont 2776 garçons contre 2593 filles. La différence ville-campagne subsistant, il a été constaté que les agglomérations de Brazzaville à elles seules, regroupent 3 277 enfants contre 810 à Pointe-Noire; le reste soit 1 282 enfants sont répartis dans les centres préscolaires suivants :

- Mindouli
Kinkala 365 enfants
- Loubomo 404 enfants
- Sibiti 59 enfants
- Djambala 36 enfants

En détail, le système préscolaire se présentait au 1er janvier 1985 comme ci-dessous décrit :

Répartition des classes pédagogiques - salles et élèves
par région (année 1986)

R é g i o n s		Nbre d'Etabl.	Classes Pédagog.	Nbre de Salles	Garçons	Filles	Total
	Brazzaville	16	83	70	1 726	1 551	3 277
Pool	Mindouli Kinkala	7	18	14	165	200	365
Niari	Loubomo	4	13	12	203	201	404
Lékoumou	Sibiti	1	3	2	32	27	59
Plateaux	Djambala	1	3	3	27	29	56
Bouenza	Madingou N'Kayi	5	13	13	77	88	165
Cuvette	Owando	2	6	2	85	87	172
Kouilou	Pointe-Noire	7	32	11	425	381	810
Sangha	Ouessou	1	2	2	32	29	61
TOTAL		44	173	135	2 776	2 593	5 369

Pour son fonctionnement, pendant l'année académique 1985, l'encadrement de ce système scolaire était maîtrisé par 543 enseignants dont le profil reste en adéquation avec le type d'unité concernée, et aux problèmes à résoudre.

Il faudra aussi relever que fonctionnellement, à la lumière des 10 ans d'existence passées, les perspectives de développement de cette activité, reste peu engageantes. Car cette branche tant négligée depuis le temps colonial, n'a pas suivi, la courbe de développement des autres secteurs de l'enseignement et surtout les contraintes qu'impose le complexe économique-industriel qui, en dépit de la crise demeure important en République Populaire du Congo.

En effet, le modernisme qui a battu en brèche le rôle primaire de la femme au foyer, et qui a accéléré l'insertion de cette dernière dans le processus global de la production industrielle et commerciale, a créé un vide dans le ménage, qui doit obligatoirement être compensé par une institution relai de garde, qui hélas est restée à ce jour en dessous des espérances attendues.

Le caractère lucratif de ce système reste aussi un des freins pour une réelle démocratisation de cet enseignement qui reste un maillon dynamique de la libération de la femme, des contraintes de la garde des enfants, dont les incidences sur une société en mutation restent incisives.

11.2 Education primaire formelle

Dans le processus de la mise en place de l'Ecole du Peuple, le Ministère de l'Enseignement fondamental et de l'Alphabétisation s'est fixé deux grandes orientations à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux, principalement au fondamental premier degré;
- le développement de l'éducation permanente en général en particulier l'alphabétisation en direction des larges masses paysannes et ouvrières.

En corrélation avec ces buts ci-dessus décrits, pratiquement il était visé surtout l'amélioration des ratios, des conditions de travail, et de l'encadrement des élèves et celles du personnel d'encadrement.

Selon la loi No 20/80 du 11 septembre 1980, portant réorganisation du système éducatif en République Populaire du Congo et particulièrement en son article 5, il est stipulé le principe rendant obligatoire l'enseignement pendant les 13 premières années de la scolarité; soit 10 ans correspondant à la période de la scolarité.

En 1984-1985, l'enseignement fondamental du premier degré, comptait 457 710 élèves contre 443 143 en 1983-1984, soit un accroissement de 3,73 %.

Il faut rappeler que, ces effectifs restent principalement concentrés dans les zones urbaines et les grands centres d'attraction.

Ce système éducatif se caractérise aussi par un déficit chronique de personnel enseignant et par une insuffisance flagrante des structures d'accueil. Ce tableau ci-joint illustre en détail l'évolution de ce système depuis 1977.

Evolution globale de l'enseignement fondamentale

Années scolaires	Nombre d'établi- sements	Nombre salles de classes	Nombre de classes pédagogiques	E f f e c t i f		Personnels enseignants			
				garçons	Filles	Total	H	F	Total
1976-1977	1 177	4 479	6 113	175 525	154 931	330 456	4 902	1 312	6 214
1977-1978	1 230	5 077	8 459	181 080	164 656	345 734	5 124	1 551	6 675
1978-1979	1 273	5 127	9 020	187 160	171 601	358 761	5 147	1 685	6 832
1979-1980	1 310	5 512	9 468	199 372	183 646	383 018	5 165	1 687	6 852
1980-1981	1 335	5 997	9 385	202 245	188 431	390 676	5 392	1 794	7 186
1981-1982	1 377	5 906	10 060	210 145	196 690	406 835	5 196	1 801	6 997
1982-1983	1 428	6 019	10 307	217 366	205 508	422 874	5 346	1 983	7 329
1983-1984	1 483	6 238	10 643	228 906	214 237	443 143	5 648	2 155	7 803
1984-1985	1 522	6 481	10 839	236 425	223 285	459 710	5 332	2 217	7 549

Source : Bulletin statistiques MEFA (1984-1985)

Par région en 1984-1985, les effectifs se présentaient comme ci-après :

Région	Effectifs
Kouilou	88 549 élèves
Niari	41 705 élèves
Bouenza	47 022 élèves
Lékoumou	3 892
Pool	64 070
Brazzaville	120 856
Plateaux	30 763
Cuvette	35 228
Sangha	7 637
Likouala	9 988

Source : Bulletin statistiques MEFA.

11.2.1 Taux de scolarisation

Concernant le taux de scolarisation actuellement on parlerait du 100 %, voir plus. C'est cette pression qui fait, qu'il y ait surpopulation dans les classes et aggravation du ratio Elève/Enseignant, Elèves/Classes. Sans être en inadéquation avec les objectifs d'un enseignement de masse, ce système appelle des réajustements pour la sauvegarde des aspects qualitatifs, qui apporteraient à cet ensemble un dynamisme plus constructeur.

11.2.2 Ratio Maître/Elève

L'accession à l'école avant l'âge de scolarisation, le faible accroissement du nombre des salles de classes, l'insuffisance du personnel enseignant, ont fait que ce ratio soit assez élevé, bien qu'inégalement réparti selon les régions.

Région	Effectifs de classes	Salles pédagogiques	Classes pédagogiques	Enseignants	Effectif moyen/ classe	Effectif moyen/ classe	Ratio Elève/ Maître
Kouilou	88 549	771	1 356	1 113	115	65	80
Niari	41 705	603	1 154	723	69	36	58
Bouenza	47 022	622	1 047	697	76	45	67
Lékoumou	13 892	334	500	283	42	28	49
Brazzaville	120 856	834	1 501	1 607	145	81	75
Pool	64 070	1 331	1 919	1 388	48	33	46
Plateaux	30 763	679	1 205	560	45	26	55
cuvette	35 228	779	1 437	737	45	25	48
Sangha	7 637	294	310	188	26	25	41
Likouala	9 988	234	410	253	43	24	39
TOTAL	459 710	6 481	10 839	7 549	71	44	61

Source : MEFA

Le constat général est celui d'une mauvaise répartition spatiale des enseignants, où les ratios les plus élevés seraient souvent dans les zones les urbanisées, d'une insuffisance de structures d'accueil, et surtout du nombre de salles de classe - cette situation - qui accélère la dégradation de la qualité du travail de l'élève et du maître, ne doit avoir qu'un impact néfaste sur la qualité des enseignements. Quant au taux de redoublement, au 1er janvier 1985 la situation par classe et sexe était la suivante :

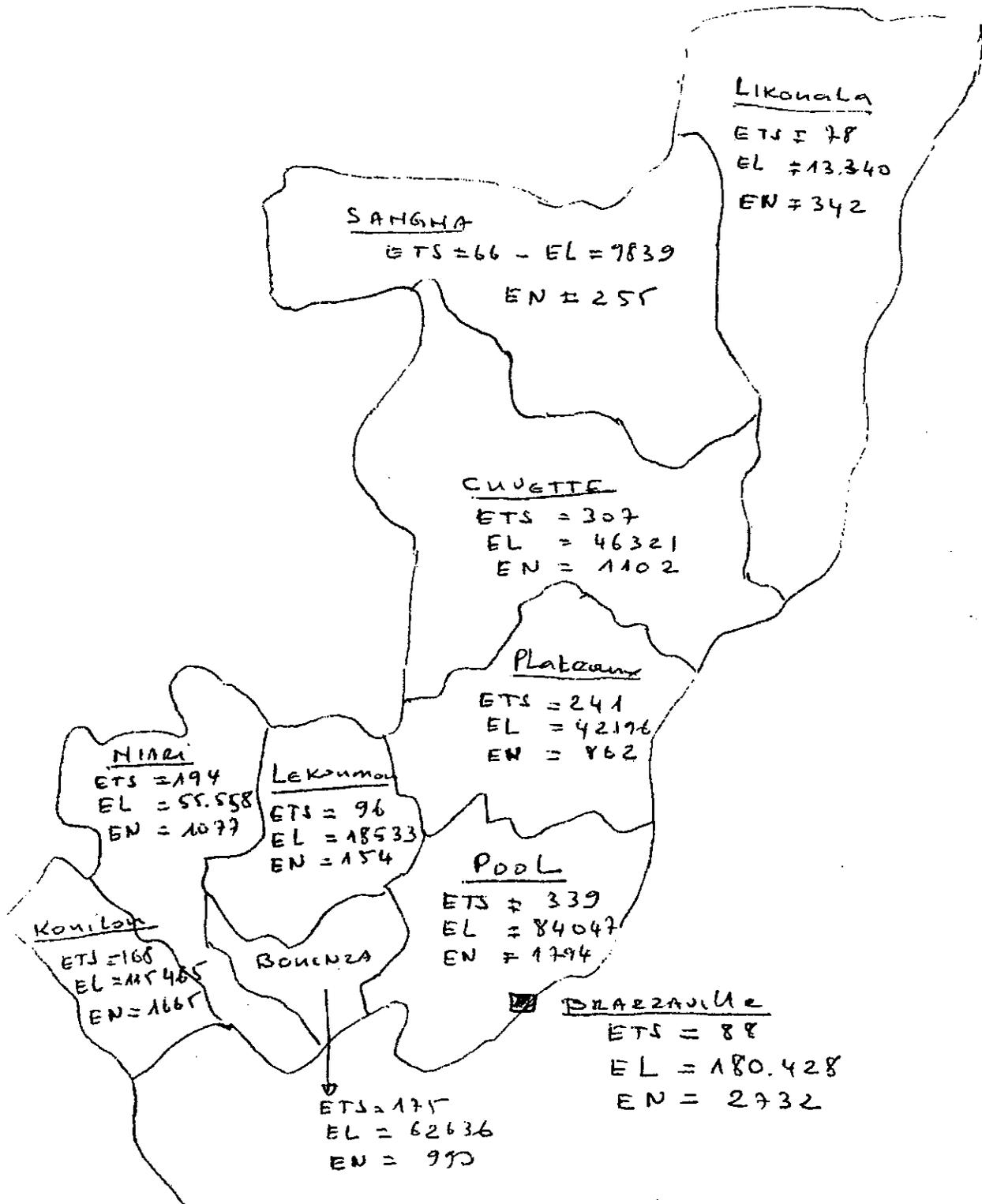
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL PREMIER DEGRÉ
Taux de redoublement et pourcentage de redoublant par année d'Etudes et par sexe

Années d'Etudes	Effectifs au 01.01.84			Effectifs au 01.01.85			Redoublants au 01.01.85			Taux de redoublement			Pourcentage de redoublants			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
F1	50 085	46 983	97 068	50 663	46 712	97 375	16 646	14 7667	31 413	33, 24	31,43	32,36	31,61	32,26		
F2	37 850	35 231	72 481	38 688	36 788	75 476	7 803	6 947	14 750	20,95	19,72	20,35	20,17	18,88	19,54	
F3	46 223	43 733	89 956	49 877	46 554	96 431	19 103	16 764	35 867	41, 33	38,33	39,87	38,30	36,01	37,19	
F4	37 956	35 016	72 972	37 973	36 532	74 505	13 595	11 594	25 189	33,82	33,11	34,52	35,80	31,74	33,81	
F5	30 904	29 108	60 012	32 324	31 396	63 720	9 613	8 659	18 272	31,	29,75	30,45	29,74	27,58	28,68	
F6	26 488	24 166	50 654	26 900	25 303	52 203	7 081	3 948	13 029	26,73	24,61	25,72	26,32	23,51	24,96	
TOTAL	228 906	214 237	442 143	236 425	223 285	459 710	73 841	64 777	138 520	32,26	30,19	31,26	31,23	28,97	30,13	

Du tableau ci-dessus, les taux de redoublements varient entre 32,26 en F1 et 24,96 en F6. Cette situation s'explique en partie par le mécanisme filtrant des examens correspondants : le C.E.P.E., avec un taux d'admission supérieur à 50 %.

CARTE SCOLAIRE DU CONGO AU 1er JANVIER 1985
(Enseignement fondamental)

- . = Etablissements
- o = Elèves
- = Enseignants



11.2.3 Qualité de l'éducation et validité des programmes

Il va de soi qu'un pays qui se veut digne, ne conçoive pas un enseignement qui ne garantirait pas qualitativement une éducation correcte, qui ne soit en adéquation avec les contraintes du développement technologique et culturel mondial. Cependant, c'est la mise en application de ces ensembles qui souvent ont faussé les résultats.

En effet, les facteurs énumérés dans l'évaluation des différents ratios, qui demeurent défavorables dans le cas du Congo, ont quelque peu altéré la qualité de l'éducation, sans pour autant remettre en cause la validité des programmes. Le Ministre de l'Enseignement fondamentale et de l'Alphabétisation, dans les préliques de la rentrée scolaire 87/88, a fait état de ces préoccupations et a suggéré un recentrage de tout ce mécanisme, avant qu'il ne soit trop tard.

11.2.4 Tendances dans le temps

Par rapport aux années passées, un certain anachronisme est constaté dans le système d'éducation.

Autant les effectifs d'élèves connaissent une croissance de 3,373 % per annum, celle du nombre de classes pédagogiques de 1,84 %, celle des nombre de salles de classes de 3,90 %, et des établissements de 2,63 %, autant le nombre d'enseignants est en regression continue (-32,58 %). Ces départs vers des activités et secteurs jugés plus rémunérateurs, et moins contraignants, risquent dans le temps de perturber cet équilibre déjà fragile, qui irréversiblement remettra profondément en cause, tout le système éducatif congolais.

11.2.5 Variations régionales et variations entre population rurales et urbaines

L'aspect des variations régionales ne peut avoir de l'impact qu'en fonction des Ratio Elève/Maître, et surtout de la qualité des infrastructures disponibles. Cependant, le contraste ville campagne, semble être une réalité plus vivante; car si en ville quelque soit les conditions des parents, l'enfant jusqu'à 12 ans à l'exclusion des tâches domestiques, consacre 80 % de son temps à ces études et loisirs, en milieu rural par contre, ce capital de temps, est corrodé sérieusement par les contraintes de participation aux travaux champêtres, à la pêche, à la chasse et autres.

Bien sûr qu'avec le facteur éloignement des écoles par rapport aux villages, il faudrait relever qu'en milieu rural, il y a moins d'heures de scolarité qu'en ville (Samedis étant systématiquement chômés).

11.2.6 Coefficient de risque

Dans une société où près 60 % des habitants vivent en ville, les contraintes telles que le maintien des filles aux travaux des champs, cessent de jouer avec les mêmes pressions. Les seules freins restant, étant :

i) le niveau d'éducation des parents;

ii) le revenu familial.

Concernant le 1er point, en se référant au statut social des dirigeants de cette société, les parents ont tous compris à tort on a raison que l'avenir de leurs enfants réside dans leurs aptitudes de les faire réussir dans les études. Ce n'est qu'en cas d'échec, que les solutions alternatives (apprentissage d'un métier ou autres) peuvent être mises à contribution.

Le second point, qui est lié à la monétisation dans tous les mécanismes économiques, apporte une note discordante, remettant en cause la volonté des parents à maintenir leurs enfants dans un système éducatif qui coûte de plus en plus cher (achat de fournitures, paiement des droits divers, etc.). La dégradation de la situation économique, le vieillissement des parents et le renchérissement du coût de la vie, demeurent des facteurs de risques qui sont accélérateurs des tendances, ces précipitant les enfants à partir dès 15 ans dans les circuits de l'économie informelle.

11.3. Education non formelle

En ce qui concerne l'éducation informelle, il est normal qu'il soit rappelé que, le secteur privé organise à son propre initiative, des gels de formation pour ses besoins internes. Cet enseignement comprend :

i) un apprentissage traditionnel;

ii) des cours spécialisés accéléré :

- . Ecole de tendance BOSCONGO
- . Ecole de Mécanique et Electricité pour AGIP ET ELF
- . Ecole de Formation des électriciens pour la SNE

iii) Cours de formation complète à l'instar de ceux organisés par l'AFCA (cycle de 3 ans).

En dehors de ces cours évoqués, l'AFCA propose aussi des cycles de formation à mesure aux entreprises.

Ces formations qui sont structurées pour les besoins pratiques et pour répondre aux impératifs de production qui se posent à ces entreprises, sont très performantes, grâce à l'intervention des critères :

- Sélection des élèves;
- Choix rigoureux des professeurs;
- Présence rationnelle des équipements didactiques
- discipline.

Depuis l'année 1985, l'ONEMO, a eu la responsabilité du contrôle de ces cours d'apprentissage notamment par la mise en place d'un examen de fin d'apprentissage et par l'octroi d'un diplôme.

Le reste de cette éducation non formelle est occupée par les apprentissages réalisés sur le tas, par des propriétaires d'ateliers. Débarassé de tout contexte théorique, cette formation se veut plutôt pratique et dure plus de trois (3) ans selon les spécialités. C'est cette main-d'oeuvre qualifiée, formée à partir des rebuts des écoles traditionnelles, qui alimente le secteur productif informel très important dans ce pays (30 à 40 % des actifs).

11.4 Situation générale vis-à-vis de l'alphabétisation et alphabétisation des adultes

Par décret 82/211 du 26 février 1982 créant le Conseil national Permanent l'organisation contre l'analphabétisme, il avait été décidé de renforcer des activités de l'alphabétisation. En effet les centres d'alphabétisation sont passés de 201 centres en 1982 à 474 centres en 1984.

Ce réajustement a permis une amélioration des prestations des auditeurs aux différents tests de contrôle pédagogique (80 % de réussite au C.E.P.E. d'adultes). Ce regain d'intérêt a suscité une plus grande participation à l'action d'alphabétisation, à l'éducation non formelle qui va de pair à des niveaux peut-être différents avec l'éducation formelle.

- 1981 : 4 218 femmes pour 3 181 hommes
- 1985 : 9 102 femmes pour 7 051 hommes.

Cette action qui est d'une grande pertinence, est arrivée bien à propos, car à ce jour, il avait été identifié 137 867 adultes analphabètes (35 % de la population) lesquels un nombre impressionnant de jeunes non scolarisés principalement dans les zones rurales enclavées. Il faut relever que ce taux d'alphabétisation des adultes par an est de 4,5 %.

Pour son efficacité, l'action d'alphabétisation intègre les arcanes d'une stratégie d'éducation populaire, qui prend en compte toutes les préoccupations nationales des besoins individuels, familiaux et socio-culturels, dans le dessein d'améliorer la qualité d'un système d'éducation qui ne gère que des formations débouchant sur des octrois des diplômes.

Voilà les types de préoccupations auxquelles est confronté la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education permanente, qui a à charge la mise en oeuvre d'un système d'éducation non formelle, s'insérant intimement dans les actions de développement socio-économique de la République Populaire du Congo.

XII. LE TRAVAIL DES ENFANTS

12.1 Problématique et tentative de définition

Plusieurs Etats, notamment ceux du Tiers-Monde, pour se donner bonne conscience devant l'opinion publique "universelle", affirme que le travail des enfants relève des systèmes révolus (féodaux et esclavagistes). Ces discours pour peu qu'ils soient vrais ne signifient pas que la réalité désignée par ce concept n'existe plus spatio-temporellement. Sa manifestation est tout simplement occultée par d'autres types de discours; idéologiques ceux-là et qui se voudraient tous humanistes. Quelle est en effet l'idéologie qui peut fonder sa réalité sur le principe de l'exploitation des autres hommes à plus forte raison celle des enfants sans être décriée ?

Dans certaines civilisations antiques, l'enfant et l'esclave ne pouvaient se concevoir que comme producteurs de valeurs sociales et leur activité ne relevait qu'un d'un simple rapport de service". C'est moi qui suis ton père ou ton maître : je te nourris, te loge, t'habille et assure ta sécurité : tu me dois au moins les quelques services que je demande". Vu sous cet angle, le travail accompli par les enfants ou tous autres dépendants n'avait ou n'a qu'une valeur immédiate pour celui auquel il est destiné.

L'évolution des économies modernes a généré d'autres types de rapports sociaux. L'émergence du salariat a introduit la retribution par l'argent de l'effort accompli. C'est désormais par cette aune que chacun participe à la société. Voilà qui remet en partie en cause la fameuse théorie dualiste, celle qui voudrait que les économies modernes fussent fondamentalement opposées aux économies dites traditionnelles, que le mode de réalisation des rapports économiques dans le contexte historique actuel fût différent des réalités urbaines. Aujourd'hui, comme le souligne avec pertinence Pierre Philippe REY, l'argent devient tout; il est recherché pour lui-même car il règle tout. Il a tout; il est recherché pour lui-même car il règle tout. Il a engendré dans toutes les sphères de la vie sociale (que ce soit à la ville ou à la campagne) d'autres types de rapports sociaux, bouleversant les normes et les valeurs qui fondaient la société dite traditionnelle.

Dans ce contexte historique, comment définir le travail des enfants dans la société congolaise. A notre avis deux approches sont possibles. La première qui se voudrait traditionnelle et hors de toute logique de l'économie marchande, recommanderait que le travail de l'enfant fut saisi comme la reconnaissance de celui-ci envers les parents. Rendre un service à son père, à sa mère, à son oncle est un devoir sacré pour l'enfant. Désobéir dans le cadre des sociétés traditionnelles congolaises relevait du sacrilège. La deuxième perçoit l'enfant dans le contexte de l'économie marchande capitaliste comme un producteur de biens et services au même titre que d'autres producteurs. C'est cette conception qui semble régir la vie économique et sociale actuelle que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.